# **MEMORIAL**

# Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 257 15 février 2002

# SOMMAIRE

AQUA-MED, S.à r.l., AQUA-MED Gesellschaft für	Mirelco S.A., Luxembourg 122	<u> 1</u> 97
medizinische Kuren, Handel-, Hotel- und Dienst-	Moore Stephens, S.à r.l., Luxembourg 122	196
leistungen mbH, Luxembourg 12313	Moutarderie de Luxembourg, S.à r.l., Howald 122	<b>198</b>
AQUA-MED, S.à r.l., AQUA-MED Gesellschaft für	MVJ S.A., Luxembourg	295
medizinische Kuren, Handel-, Hotel- und Dienst-	Natural Luxembourg S.A.H., Luxembourg 122	292
leistungen mbH, Luxemburg 12313	Natural Luxembourg S.A.H., Luxembourg 122	292
Callahan InvestCo Germany 1, S.à r.l., Luxem-	New City, S.à r.l., Luxembourg 122	<b>198</b>
bourg 12324	NN Invest Holding S.A., Luxembourg 122	299
DG Vision Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg 12301	NN Metal Holding S.A., Luxembourg 122	299
Fiduciaire Nationale, S.à r.l., Luxembourg 12319	NN Participations Holding S.A., Luxembourg 123	00
Immobilvest S.A., Luxembourg	Norpel, S.à r.l., Strassen 123	00
ISPsystem Holding S.A., Luxembourg 12314	North Miami Beach Investment Corp S.A., Luxem-	
Jaguar Luxembourg S.A., Bertrange 12291	bourg 123	801
Jaguar Luxembourg S.A., Bertrange 12292	Notabene S.A., Esch-sur-Alzette 122	<b>198</b>
JD Transports, S.à r.l., Differdange 12323	Notabene S.A., Esch-sur-Alzette 122	<b>198</b>
Jendra S.A., Luxembourg 12324	Nouki S.A., Luxembourg 122	299
Jonros, S.à r.l., Strassen	Ocarina S.A., Luxembourg 123	801
Kalixo Luxembourg International S.A., Luxem-	Omegalux Immobilière S.A., Luxembourg 123	04
bourg 12292	Owen International S.A., Luxembourg 123	801
Kingsflow Holding S.A., Oberanven	Oxyton Finance et Investissements S.A., Luxem-	
Labour International S.A., Luxembourg 12320	bourg 123	102
Leger, S.à r.l., Lamadelaine 12293	Oxyton Finance et Investissements S.A., Luxem-	
Lercom S.A., Luxembourg	bourg 123	103
Leuchtturm Finance S.A., Luxembourg 12294	Part. Fin. International S.A., Luxembourg 123	04
Light Shadow Production S.A., Oberanven 12294	Parvina S.A.H., Luxembourg 123	805
Linar S.A., Luxembourg	PC Finanz International S.A. Holding 122	297
Lipid Investments S.A., Luxembourg 12320	Peinture Colibri, S.à r.l., Esch-sur-Alzette 123	103
Lorena S.A., Luxembourg 12295	Pneu Service Schumann S.A., Strassen 123	<b>305</b>
Luxequip Holding S.A., Esch-sur-Alzette 12293	Procyon Holding S.A., Luxembourg 123	805
Luxequip Holding S.A., Esch-sur-Alzette 12293	ProLogis France IX, S.à r.l., Luxembourg 123	311
Magic Sound, S.à r.l., Obercorn 12294	Promare, S.à r.l., Luxembourg 123	00
Mandu Invest S.A., Luxembourg 12295	Promare, S.à r.l., Luxembourg 123	00
Marillo S.A., Luxembourg	Prometeo S.A., Luxembourg 123	04
Maxence, S.à r.l., Eischen	Prometeo S.A., Luxembourg 123	04
MCD, S.à r.l., Luxembourg	Prost S.A., Luxembourg	805
MCD, S.à r.l., Luxembourg	Publi Europe S.A., Strassen 123	106
Megagestion S.A., Luxembourg 12296	Raliban Holding S.A., Luxembourg 123	106
Metador, S.à r.l., Luxemburg-Hesperange 12297	Représentations S.A., Alzingen 123	106
Midlux, S.à r.l., Luxembourg 12307	Resorpi S.A., Oberanven 123	107
Mirelco S.A. Luxembourg	Revest S.A. Luxembourg	107

Riberlux S.A., Luxembourg	12308	Symas S.A., Remich	12308
RMF Umbrella Sicav, Luxembourg	12308	Symptom, S.à r.l., Luxembourg	12309
Roser S.A., Luxembourg-Kirchberg	12321	Symptom, S.à r.l., Luxembourg	12310
Roser S.A., Luxembourg-Kirchberg	12322	Symptom, S.à r.l., Luxembourg	12311
S.I.E. S.A., Société d'Investissements Schreder		Syndiaco S.A., Luxembourg	12312
Intereuropa, Luxembourg	12290	Syndiaco S.A., Luxembourg	12312
Schmitz Creation in Pelz und Leder, GmbH, Luxem-		United Financial Holding S.A., Luxembourg	12316
bourg	12322	United Financial Holding S.A., Luxemburg	12319
Silk Route Holdings S.A., Luxembourg	12290		
Slik Route Holdings S.A., Luxembourg	12290		

# JONROS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 168, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 44.584.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 4 octobre 2001, vol. 558, fol. 52, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2001.

Pour la JONROS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(64124/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

# SILK ROUTE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 69.465.

Les comptes annuels du 31 décembre 1999 au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 9 octobre 2001, vol. 558, fol. 70, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2001. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2001.

A. Schwachtgen.

(64312/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2001.

# S.I.E. S.A., SOCIETE D'INVESTISSEMENTS SCHREDER INTEREUROPA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 22.138.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 et 1999, enregistrés à Luxembourg, le 11 octobre 2001, vol. 558, fol. 79, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 18 mai 2001.

### Conseil d'administration

L'assemblée générale a décidé de ne plus renouveler le mandat d'administrateur de M. Damien De Radigues et de ne pas pourvoir à son remplacement. Le mandat des autres Administrateurs et du Commissaire aux Comptes est renouvelé pour la durée d'un an.

Suite à ces décisions le Conseil d'Administration en fonction pendant l'exercice 2001 est composé comme suit:

- Me Weirich Malou, avocat, Luxembourg;
- Pinheiro Torres Antonio M. De Oliveira, ingénieur, Lisbonne (P);
- Mangen Fons, réviseur d'entreprise, Ettelbruck (L).

# Commissaire aux Comptes

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes de Monsieur Dominique Maqua, comptable, demeurant à B-6767 Torgny (B) pour la durée d'un an.

### Répartition du bénéfice de l'exercice

 Dotation à la réserve légale
 86.049,85 EUR

 Report à nouveau
 4.274.198,42 EUR

 4.360.248.27 EUR

F. Mangen

Administrateur

(64364/750/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2001.

# JAGUAR LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 183, rue de Luxembourg. R. C. Luxembourg B 12.727.

L'an deux mille un, le trois octobre.

Par-devant Nous Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg- Bonnevoie.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme JAGUAR LUXEMBOURG S.A., avec siège social à L-1835 Luxembourg, 13, rue des Jardiniers, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Paul Hencks, alors de résidence à Mersch, le 31 janvier 1975, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 65 du 8 avril 1975, modifiée suivant acte reçu par le notaire Paul Frieders, de résidence à Luxembourg, le 17 décembre 1984, publié au Mémorial C, numéro 39 du 9 février 1985, modifiée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 8 juillet 1991, publié au Mémorial C, numéro 31 du 28 janvier 1992, modifiée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 14 novembre 2000, publié au Mémorial C, numéro 426 du 9 juin 2001, et modifiée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 19 décembre 2000, publié au Mémorial C, numéro 559 du 23 juillet 2001,

immatriculée au registre de commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 12.727.

L'assemblée est ouverte à 15.30 heures et est présidée par Monsieur Jacques Ciavaldini, administrateur de sociétés, demeurant à Lesigny (France).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Claude Erpelding, employé privé, demeurant à Dudelange. L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Georges Schmit, directeur administratif, demeurant à Dippach.

### Composition de l'assemblée

Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

### Exposé de Monsieur le Président

Monsieur le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I.- La présente assemblée a l'ordre du jour suivant:
- 1. Transfert du siège social de L-1835 Luxembourg, 13, rue des Jardiniers à L-8077 Bertrange, 183, rue de Luxembourg;
  - 2. Modification du premier alinéa de l'article 3 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante: «Le siège social est établi à Bertrange.»
- II.- Il appert de la liste de présence que toutes les deux cents (200) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de quinze millions de francs luxembourgeois (frs. 15.000.000,-) sont présentes ou représentées. L'assemblée peut donc délibérer valablement sur les objets à l'ordre du jour, sans qu'il soit besoin de justifier de l'accomplissement des formalités relatives aux convocations.

### Constatation de la validité de l'assemblée

L'exposé de Monsieur le Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Monsieur le Président expose les raisons qui ont motivé les points à l'ordre du jour.

### Résolutions

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

# Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-1835 Luxembourg, 13, rue des Jardiniers à L-8077 Bertrange, 183, rue de Luxembourg.

### Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Bertrange.»

### Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président a clôturé l'assemblée à 16.00 heures.

### Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société suite aux résolutions prises à la présente assemblée, sont évalués approximativement à trente mille francs luxembourgeois (LUF 30.000,-).

Dont procès-verbal, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie.

Et après lecture et interprétation de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé le présent procès-verbal avec Nous, Notaire.

Signé: J. Ciavaldini, C. Erpelding, G. Schmit, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2001, vol. 132S, fol. 2, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 9 octobre 2001.

T. Metzler.

(63830/222/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

# JAGUAR LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 183, rue de Luxembourg. R. C. Luxembourg B 12.727.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 9 octobre 2001.

T. Metzler.

(63831/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2001.

# KALIXO LUXEMBOURG INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2017 Luxembourg, rue Richard Coudenhove-Kalergi.

R. C. Luxembourg B 80.446.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 octobre 2001. E. Schroeder.

(64129/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

### KINGSFLOW HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6970 Oberanven, 25, rue Andethana.

R. C. Luxembourg B 54.059.

Par lettre recommandée en date du 18 septembre 2001 EURAUDIT, S.à r.l. a démissionné avec effet immédiat en sa qualité de Commissaire aux Comptes.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2001, vol. 558, fol. 55, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(64131/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

# NATURAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 42.691.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2001, vol. 558, fol. 77, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(64162/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

# NATURAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 42.691.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2001, vol. 558, fol. 77, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(64163/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

# LEGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4880 Lamadelaine, 53, rue des Prés. R. C. Luxembourg B 39.277.

—

Procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est déroulée au siège social à Lamadelaine le 28 septembre 2001 à 10.00 heures

Sont présents les seuls associés de la société:

- 1) M. Marc Leger
- 2) Mme Suzanne Leger
- 3) Mme Francine Leger.

L'Assemblée, à l'unanimité des voix, a pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

De convertir le capital social de la société de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF) en douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (12.394,68 EUR) au cours du change fixé entre le francs luxembourgeois et l'euro.

### Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (12.394,68 EUR) représenté par cent parts sociales (100). » (le reste sans changement).

Et lecture faite, les associés ont signé.

Lamadelaine, le 28 septembre 2001.

Les associés

Signature

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 octobre 2001, vol. 321, fol. 26, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(64133/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

### LERCOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 42.909.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(64134/643/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

# LUXEQUIP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Esch-sur-Alzette. R. C. Luxembourg B 29.280.

Les bilans au 31 décembre 1998, enregistrés à Esch-sur-Alzette, le 10 octobre 2001, vol. 321, fol. 32, case 2 et 3 (2-1 à 2-3 et 3-4 à 3-6), ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 11 octobre 2001.

J. Sebaibi

Accounting Superintendent

(64144/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

### LUXEQUIP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Esch-sur-Alzette. R. C. Luxembourg B 29.280.

Les bilans au 31 décembre 1999, enregistrés à Esch-sur-Alzette, le 10 octobre 2001, vol. 321, fol. 32, case 4 (4-1 à 4-6), ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 11 octobre 2001.

I. Sebaibi

Accounting Superintendent

(64145/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

# LEUCHTTURM FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 61.634.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2001, vol. 558, fol. 50, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2001.

Signature.

(64135/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

# LIGHT SHADOW PRODUCTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6970 Oberanven, 25, rue Andethana.

R. C. Luxembourg B 69.824.

Par lettre recommandée en date du 18 septembre 2001 EURAUDIT, S.à r.l. a démissionné avec effet immédiat en sa qualité de Commissaire aux Comptes.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2001, vol. 558, fol. 55, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(64136/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

### LINAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 42.910.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(64137/643/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

# MAGIC SOUND, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4531 Obercorn, 173, avenue Charlotte.

R. C. Luxembourg B 69.164.

Procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est déroulée au siège social à Oberkorn le 28 septembre 2001 à 10.00 heures

Sont présents les seuls associés de la société:

- 1) M. Michel Volkmann
- 2) M. Jérôme Marques
- 3) M. Pascal Daleiden
- 4) Mme Suzanne Brauers
- 5) M. Aly Birlenbach.

L'Assemblée, à l'unanimité des voix, a pris les résolutions suivantes:

# Première résolution

De convertir le capital social de la société de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF) en douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (12.394,68 EUR) au cours du change fixé entre le francs luxembourgeois et l'euro.

# Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'article 6 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (12.394,68 EUR) représenté par cinq cents parts sociales (500).»

Et lecture faite, les associés ont signé.

Obercorn, le 28 septembre 2001.

Les associés

Signature

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 octobre 2001, vol. 321, fol. 25, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(64146/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

# LORENA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 51.773.

Le bilan au 28 février 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2001, vol. 558, fol. 69, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2001.

Pour la société

LORENA S.A.

Signature

(64143/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

### MANDU INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 60.515.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2001, vol. 558, fol. 75, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2001.

Signature.

(64148/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

### MARILLO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 56.074.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2001, vol. 558, fol. 55, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2001.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(64149/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

# MVJ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 75.871.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 1er octobre 2001 au siège de la société que:

### Première résolution

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de révoquer l'administrateur Mademoiselle Chloé Florin.

L'assemblée lui a accordé décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

### Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de nommer comme administrateur:

- Monsieur Romain Lutgen, juriste, demeurant à L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

En conformité avec l'article 52 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 l'administrateur nommé, Monsieur Romain Lutgen, achève le mandat de celui qu'il remplace.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil de Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2001.

Pour réquisition - inscription

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2001, vol. 558, fol. 32, case 6. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(64161/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

# MAXENCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8476 Eischen, 2B, rue de Steinfort. R. C. Luxembourg B 52.514.

\_

Procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique tenue à Eischen le 28 septembre 2001

### Ordre du jour:

- 1) Conversion du capital social actuellement exprimé en LUF en euros, de 500.000 LUF à 12.394,68 euros, à partir du 1er janvier 2002.
- 2) Augmentation du capital social dans le cadre autorisé par la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en Euros.
  - 3) Adaptation de la mention de la valeur nominale des parts sociales et du capital social.
  - 4) Adaptation de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500) Euros représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125) Euros chacune.

#### Décisions

Après en avoir délibéré, l'associé unique à l'unanimité:

Décide de convertir le capital social actuellement exprimé en LUF en Euros, de 500.000 LUF à 12.394,68 Euros, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2002.

Décide d'augmenter le capital social de 105,32 Euros pour le porter de son montant actuel de 12.394,68 Euros à 12.500 Euros par incorporation de réserves.

Décide d'adapter en conséquence la valeur nominale des parts sociales émises et la mention du capital social.

Décide d'adapter l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500) Euros représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125) Euros chacune.»

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

P. Bour.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2001, vol. 558, fol. 80, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(64151/514/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

### **MEGAGESTION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Dr Charles Marx. R. C. Luxembourg B 51.829.

CITIDO

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 octobre 2001. E. Schroeder.

(64152/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

# MOORE STEPHENS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital: LUF 500.000,-.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi. R. C. Luxembourg B 42.365.

Extrait des résolutions des décisions des associés du 23 mars 2001

- La valeur nominale des parts sociales est supprimée.
- Le capital de la société de 500.000,- francs luxembourgeois est converti en 12.394,68 EUR.
- Dans le cadre autorisé de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euro, le capital est augmenté à EUR 12.500,00 par incorporation d'un montant de EUR 105,32 sur les résultats reportés.
  - L'article 5 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social de la société est fixé à EUR 12.500,00 représenté par 100 parts sociales sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2001, vol. 558, fol. 55, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(64159/504/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

# METADOR, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-5887 Luxemburg-Hesperange, 381, route de Thionville.

Ausserdordentliche Generalversammlung

Einziger Tagespunkt:

Bestellung eines zweiten Geschäftsführers

Es wird hiermit einstimmig beschlossen, dass H. Jürgen Arweiler, Luxemburg-Hesperange, 381, route de Thionville zum 2. alleinvertretungsberechtigter Geschäftsführer bestellt wird.

Luxemburg, den 8. Oktober 2001.

Die Gesellschafter

METADOR LTD.

Unterschrift

(100 % der Aktien)

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2001, vol. 558, fol. 70, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(64153/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

### MIRELCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 67.785.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2001, vol. 558, fol. 55, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2001.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(64155/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

### MIRELCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi. R. C. Luxembourg B 67.785.

\_

Extrait des résolutions de l'assemblée générale du 12 juin 2001

La valeur nominale des actions est supprimée.

- Le capital social de la société de LUF 1.250.000,- est converti en EUR 30.986,69.
- L'article 3 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social de la société est fixé à EUR 30.986,69 représenté par 1.250 actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2001, vol. 558, fol. 55, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(64156/504/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

# PC FINANZ INTERNATIONAL S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 21.275.

Résiliation du siège social

Le siège social de la PC FINANZ INT. HOLDING S.A. à L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe est dénoncé avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2001.

Aux fins de réquisition

LUX-FIDUCIAIRE, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2001, vol. 558, fol. 80, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(64182/680/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

# MOUTARDERIE DE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2529 Howald, 30, rue des Scillas.

R. C. Luxembourg B 73.567.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Howald le 28 septembre 2001

L'associé unique de la société MOUTARDERIE DE LUXEMBOURG, S.à r.l. a décidé à l'unanimité de convertir le capital social en EUR pour le 1<sup>er</sup> octobre 2001.

Le capital social de 7.000.000 LUF est ainsi converti de la façon suivante:

 Conversion (40,3399)
 173.525,47

 Augmentation de capital par incorporation de réserves
 1.474,53

 175.000.00

Le capital social de 175.000,- EUR est représenté par 7.000 parts sociales de 25,- EUR chacune, entièrement libérées en numéraire.

Luxembourg, le 31 septembre 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2001, vol. 558, fol. 52, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(64160/503/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

# NEW CITY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 41.578.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 11 octobre 2001, vol. 558, fol. 80, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2001.

Pour la NEW CITY, S.à r.l.

Signature

(64164/680/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

### **NOTABENE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 34, rue de l'Alzette.

R. C. Luxembourg B 53.277.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2001, vol. 558, fol. 59, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2001.

(64170/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

# **NOTABENE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 34, rue de l'Alzette.

R. C. Luxembourg B 53.277.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 31 mai 2001

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société anonyme NOTABENE S.A. tenue à Luxembourg, le 31 mai 2001 que l'assemblée générale a décidé que l'administrateur-délégué peut engager la société par sa seule signature.

A été nommée aux fonctions de commissaire aux compte la FIDUCIAIRE HENZIG ET SCHERER S.C.

Les mandats de l'administrateur-délégué ainsi que celui du commissaire aux comptes sont valables pour une durée de six ans.

Luxembourg, le 31 mai 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2001, vol. 558, fol. 59, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(64171/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

# NN INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2050 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt. R. C. Luxembourg B 76.824.

....

Extrait des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 5 juin 2001

L'Assemblée accepte la démission de son poste d'Administrateur de Monsieur Derek S. Ruxton et nomme en remplacement Monsieur Patrick Meunier au poste d'Administrateur vacant.

Son mandat prendra fin avec celui des autres Administrateurs à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires qui se tiendra en 2005.

Au 5 juin 2001, le Conseil se compose de:

Monsieur Siegfried Pasqual, Administrateur-délégué

Madame Francine Pellaton-Joly, Administrateur

Monsieur Patrick Meunier, Administrateur.

L'Assemblée décide de changer le siège social de la société comme suit:

Ancien siège social: 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Nouveau siège social: 15, boulevard Roosevelt L-2050 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et des Associations.

NN INVEST HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2001, vol. 558, fol. 72, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(64165/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

### NN METAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2050 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 74.190.

Extrait des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 5 juin 2001

L'Assemblée accepte la démission de son poste d'Administrateur de Monsieur Derek S. Ruxton et nomme en remplacement Monsieur Patrick Meunier au poste d'Administrateur vacant.

Son mandat prendra fin avec celui des autres Administrateurs à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires qui se tiendra en 2005.

Au 5 juin 2001, le Conseil se compose de:

Monsieur Siegfried Pasqual, Administrateur-délégué

Monsieur Alexey A. Parshikov, Administrateur

Madame Francine Pellaton-Joly, Administrateur

Monsieur Patrick Meunier, Administrateur.

L'Assemblée décide de changer le siège social de la société comme suit:

Ancien siège social: 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Nouveau siège social: 15, boulevard Roosevelt L-2050 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et des Associations.

NN METAL HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2001, vol. 558, fol. 72, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(64166/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

### **NOUKI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 25.391.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2001, vol. 558, fol. 69, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2001.

NOUKI S.A.

Signature

Administrateur-Délégué

(64172/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

# NN PARTICIPATIONS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2050 Luxembourg, 15, boulevard Rosevelt. R. C. Luxembourg B 76.825.

\_

Extrait des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 5 juin 2001

L'Assemblée accepte la démission de son poste d'Administrateur de Monsieur Derek S. Ruxton et nomme en remplacement Monsieur Patrick Meunier au poste d'Administrateur vacant.

Son mandat prendra fin avec celui des autres Administrateurs à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires qui se tiendra en 2005.

Au 5 juin 2001, le Conseil se compose de:

Monsieur Siegfried Pasqual, Administrateur-délégué

Madame Francine Pellaton-Joly, Administrateur

Monsieur Patrick Meunier, Administrateur.

L'Assemblée décide de changer le siège social de la société comme suit:

Ancien siège social: 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Nouveau siège social: 15 boulevard Roosevelt L-2050 Luxembourg.

NN PARTICIPATIONS HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2001, vol. 558, fol. 72, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(64167/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

# NORPEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Strassen, 20, rue de la Solidarité.

R. C. Luxembourg B 66.703.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2001, vol. 558, fol. 69, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 11 octobre 2001.

Signature.

(64168/698/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

# PROMARE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 36.914.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2001, vol. 558, fol. 55, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2001.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(64186/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

# PROMARE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: 1.000.000,- LUF.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi. R. C. Luxembourg B 36.914.

\_

Extrait des résolutions des décisions des associés du 31 mai 2001

- La valeur nominale des parts sociales est supprimée.
- Le capital de la société de 1.000.000,- francs luxembourgeois est converti en 24.789,35 EUR.
- L'article 5 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social de la société est fixé à EUR 24.789,35 représenté par 100 parts sociales sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2001, vol. 558, fol. 55, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(64187/504/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

# NORTH MIAMI BEACH INVESTMENT CORP, Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du  ${\sf X}$  Septembre.

R. C. Luxembourg B 64.614.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2001, vol. 558, fol. 72, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(64169/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

### **OCARINA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 6, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 59.595.

\_

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration tenu le 22 août 2001 à Luxembourg

Conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale des actionnaires de la Société datant du 22 août 2001, le conseil d'administration de la Société a décidé de déléguer à Monsieur Kevin Francis O'Kelly-Lynch, general manager, la gestion journalière de la Société et de le nommer en qualité d'administrateur-délégué de la Société avec pouvoir d'engager valablement la Société par sa seule signature, et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2003.

Au terme de cette nouvelle nomination, la composition du conseil d'administration est désormais la suivante:

- Monsieur Michelangelo Stefani, administrateur-délégué, demeurant en Belgique,
- Monsieur Alastair MacGowan, administrateur, demeurant à Luxembourg, et
- Monsieur Kevin Francis O'Kelly-Lynch, administrateur-délégué, demeurant en Irlande.

Pour publication et réquisition

OCARINA S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2001, vol. 558, fol. 79, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(64174/253/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

## OWEN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe. R. C. Luxembourg B 59.100.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 11 octobre 2001, vol. 558, fol. 50, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2001.

Pour OWEN INTERNATIONAL S.A.

Signature

(64176/680/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

# DG VISION HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 70.254.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 20 septembre 2001 que:

- Monsieur Aris Merlo, économiste, demeurant Via Cantonale, 6537 Grono, Suisse, est nommé Administrateur de la société avec effet au 31 août 2001, en remplacement de M. Diego Colombo, démissionnaire,
- Monsieur Marco Ries, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, est nommé Commissaire aux comptes de la société avec effet au 31 décembre 2001, en remplacement de MOTHERWELL SERVICES LIMITED.

Pour extrait conforme

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2001, vol. 558, fol. 67, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(64316/521/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2001.

### **OXYTON FINANCE ET INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener. R. C. Luxembourg B 46.559.

L'an deux mille un, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme OXYTON FINANCE ET INVESTISSEMENTS S.A., ayant son siège social à L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener, R.C.S. Luxembourg section B numéro 46.559, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 12 janvier 1994, publié au Mémorial C, numéro 174 du 4 mai 1994, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Jacques Delvaux, de résidence à Luxembourg, en date du 17 juin 1999, publié au Mémorial C, numéro 749 du 11 octobre 2000.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Mireille Gehlen, licenciée en administration des affaires, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Thierry Grosjean, maître en droit privé, demeurant profession-nellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Isabel Costa, maître en droit privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

### Ordre du jour:

- 1. Conversion de la devise du capital social en euros, avec effet rétroactif au 1er janvier 2001.
- 2. Réduction du capital social souscrit par l'absorption des pertes réalisées au 31 décembre 2000, en vue de ramener le capital social souscrit de EUR 671.393,96 (six cent soixante et onze mille trois cent quatre-vingt-treize euros et quatre-vingt-seize cents) à EUR 650.000,00 (six cent cinquante mille euros) au moyen de la réduction de la valeur des actions représentatives du capital social sans réduire le nombre d'actions, ramenant ainsi la valeur nominale de chaque action à EUR 500,00 (cinq cents euros).
  - 3. Pouvoir à conférer au conseil d'administration en vue de réaliser les décisions prises ci-dessus.
  - 4. Modification subséquente de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:
- «Le capital social est fixé à EUR 650.000.- (six cent cinquante mille euros), représenté par 1.300 (mille trois cents) actions d'une valeur nominale de EUR 500.- (cinq cents euros) chacune, entièrement libérées.»
  - 5. Divers.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

### Première résolution

L'assemblée décide de convertir avec effet rétroactif au 1er janvier 2001 la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à ITL 1.300.000.000,- (un milliard trois cent millions de lires italiennes), pour l'exprimer dorénavant en euros, au cours de ITL 1.936,27=EUR 1,- en EUR 671.393,96 (six cent soixante et onze mille trois cent quatre-vingt-treize euros et quatre-vingt-seize cents).

L'assemblée décide en outre de supprimer la valeur nominale des 1.300 (mille trois cents) actions existantes de la société.

### Deuxième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de EUR 21.393,96 (vingt et un mille trois cent quatre-vingt-treize euros et quatre-vingt-seize cents), pour le ramener de son montant actuel de EUR 671.393,96 (six cent soixante et onze mille trois cent quatre-vingt-treize euros et quatre-vingt-seize cents) à EUR 650.000,- (six cent cinquante mille euros), sans réduction du nombre d'actions.

Cette réduction de capital est réalisée par l'absorption de pertes réalisées au 31 décembre 2000 pour un montant de EUR 21.393,96 (vingt et un mille trois cent quatre-vingt-treize euros et quatre-vingt-seize cents).

L'assemblée décide en outre de fixer la valeur nominale de chacune des 1.300 (mille trois cents) actions de la société à EUR 500,- (cinq cents euros).

#### Troisième résolution

L'assemblée confère tous pouvoirs au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent et à l'échange des actions.

### Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précédent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

#### «Art. 5. 1er alinéa.

Le capital social est fixé à EUR 650.000,- (six cent cinquante mille euros, représenté par 1.300 (mille trois cents) actions d'une valeur nominale de EUR 500,- (cinq cents euros) chacune, entièrement libérées.»

#### Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à trente-deux mille francs luxembourgeois.

Le montant de la réduction du capital social est évalué à 863.030,21 LUF.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la Présidente lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Gehlen, T. Grosjean, I. Costa, J. Seckler.

Enregistré deux rôles sans renvoi à Grevenmacher, le 4 octobre 2001, vol. 515, fol. 74, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur, ff. (signé): Schaack.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 octobre 2001.

J. Seckler.

(64177/231/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

## **OXYTON FINANCE ET INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 46.559.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 octobre 2001.

J. Seckler.

(64178/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

### PEINTURE COLIBRI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4344 Esch-sur-Alzette, 45, rue Saint Vincent. R. C. Luxembourg B 56.359.

Procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est déroulée au siège social à Esch-sur-Alzette le 28 septembre 2001 à 10.00 heures

Est présent l'associé unique de la société:

M. Gil Silva Simoes.

L'Assemblée, a pris les résolutions suivantes:

### Première résolution

De convertir le capital social de la société de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF) en douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (12.394,68 EUR) au cours du change fixé entre le francs luxembourgeois et l'euro.

### Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** Le capital social est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (12.394,68 EUR) représenté par cinq cents parts sociales (500).» (le reste sans changement).

Et lecture faite, l'associé a signé.

Esch-sur-Alzette, le 28 septembre 2001.

L'associé

Signature

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 octobre 2001, vol. 321, fol. 25, case 9. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(64183/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

# OMEGALUX IMMOBILIERE, Société Anonyme.

Siège social: L-1474 Luxembourg, 5, sentier de l'Espérance.

R. C. Luxembourg B 39.608.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2001, vol. 558, fol. 78, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 17 septembre 2001

### AFFECTATION DE LA PERTE

Composition du conseil d'administration

Monsieur Eric Lux, Hesperange Monsieur Edouard Lux, Luxembourg; FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, Luxembourg.

Commissaire aux comptes

ABAX AUDIT, S.à r.l., Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2001.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, société civile

Experts comptables, réviseurs d'entreprises

(64175/592/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

# PART. FIN. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du  ${\sf X}$  Septembre.

R. C. Luxembourg B 74.366.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2001, vol. 558, fol. 72, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(64179/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

# PROMETEO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

R. C. Luxembourg B 44.922.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2001, vol. 558, fol. 76, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2001.

(64188/800/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

# PROMETEO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

R. C. Luxembourg B 44.922.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 2 août 2001

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière à été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions pour l'exercice 1998.

Les mandats de Monsieur Domenico Scarfo, Monsieur Lucio Velo et Monsieur Giorgio Strini en tant qu'administrateurs ainsi que celui de Monsieur Lex Benoy en tant que commssaire aux comptes de la société ont été renouvelés, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1999.

Le capital social a été converti en Euro avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2001, en conformité avec la loi du 10 décembre 1998. Le capital social est de EUR 30.986,69 représenté par 1.000 actions sans désignation de valeur nominale.

Luxembourg, le 2 août 2001.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2001, vol. 558, fol. 76, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(64189/800/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

# PARVINA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 52.746.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 4 octobre 2001, vol. 558, fol. 50, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2001.

Pour la société

Signature

(64180/307/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

# PNEU SERVICE SCHUMANN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 18, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 67.394.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(64184/643/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

## PROCYON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 59.379.

### **EXTRAIT**

En date du 20 juin 2001 Me Joë Lemmer, avocat à la cour, demeurant au 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg et la société PROCYON HOLDING S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 59.379, dont le siège social est établi au 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, ont conclu une convention de domiciliation pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 2 octobre 2001.

J. Lemmer.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2001, vol. 558, fol. 41, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(64185/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

# PROST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 74.985.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 1er octobre 2001 au siège de la société que:

# Première résolution

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de révoquer l'administrateur Mademoiselle Chloé Florin.

L'assemblée lui a accordé décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

### Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de nommer comme administrateur:

- Monsieur Francisco M. Guerra, juriste, demeurant à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

En conformité avec l'article 52 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 l'administrateur nommé, Monsieur Francisco M. Guerra, achève le mandat de celui qu'il remplace.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil de Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2001.

Pour réquisition - inscription

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2001, vol. 558, fol. 32, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(64190/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

# PUBLI EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8017 Strassen, 12, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 33.068.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2001, vol. 558, fol. 61, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2001.

(64192/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

### RALIBAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue. R. C. Luxembourg B 76.649.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 1er octobre 2001 au siège de la société que:

#### Première résolution

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de révoquer l'administrateur Mademoiselle Chloé Florin.

L'assemblée lui a accordé décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

### Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de nommer comme administrateur:

- Monsieur Francisco M. Guerra, juriste, demeurant à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

En conformité avec l'article 52 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 l'administrateur nommé, Monsieur Francisco M. Guerra, achève le mandat de celui qu'il remplace.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil de Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour réquisition - inscription

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2001, vol. 558, fol. 32, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(64193/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

### REPRESENTATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5887 Alzingen, 427, route de Thionville. R. C. Luxembourg B 57.784.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 20 septembre 2001

L'assemblée générale donne décharge aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2000.

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Paul Glaesener responsable de la gestion journalière et nomme en remplacement Monsieur Michel Glaesener, nommé responsable de la gestion journalière et président du conseil d'administration.

L'assemblée générale constate que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont venus à échéance. L'assemblée générale renouvelle les mandats pour une durée d'un an. Les mandats expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2002.

Conseil d'Administration:

- Monsieur Michel Glaesener, demeurant à L-8715 Everlange, 1A, rue Hiehl
- Monsieur Christian Maroldt, demeurant à L-5422 Erpeldange, 22, Scheuerberg
- Monsieur Marc F. Decker, demeurant à L-4243 Esch-sur-Alzette, 115, rue Jean-Pierre Michels.

Commissaire aux comptes:

LUX-FIDUCIAIRE avec siège social à L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste. Zithe.

Luxembourg, le 20 septembre 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2001, vol. 558, fol. 80, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(64195/680/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

# RESORPI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6970 Oberanven, 25, rue Andethana.

R. C. Luxembourg B 59.437.

Par lettre recommadée en date du 18 septembre 2001 EURAUDIT, S.à r.l. a démissionné avec effet immédiat en sa qualité de Commissaire aux Comptes.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2001, vol. 558, fol. 55, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(64196/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

### REVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks. R. C. Luxembourg B 79.353.

Réunion du Conseil d'administration tenue le 21 septembre 2001 à 10.00 heures

### Ordre du jour:

- 1. Pouvoirs à accorder à Monsieur Fulvio Tettamanti et à Monsieur Michel Bourkel, dans leur qualité d'administrateurs de la société, pour valablement représenter et engager la société par leurs signatures conjointes pour toutes opérations concernant des cessions d'actifs et pour tous nantissements, endettements et financements bancaires de la société.
  - 2. Divers.

### Résolution prises

Après discussion pleine et entière, le conseil a décidé ce qui suit:

1. La Conseil d'Administration décide d'accorder pleins pouvoirs à Fulvio Tettamanti et à Michel Bourkel, dans leur qualité d'administrateurs de la société, qui seuls à partir de la date de la présente ont le droit d'engager la société par leurs signatures conjointes pour toutes opérations concernant des cessions d'actifs et pour tous nantissements, endettements et financements bancaires de la société. Le Conseil d'Administration précise aussi que pour engager valablement la société dans ces cas là il est nécessaire la signature conjointe des deux administrateurs prénommés.

Aucun autre point n'était à l'ordre du jour, le Conseil d'Administration déclare la réunion close à 10.30 heures.

Pour publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2001, vol. 558, fol. 12, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(64197/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

# MIDLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: 30.413.400,- USD.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 56.811.

# **EXTRAIT**

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé entre KETCHICAN LIMITED, avec siège social à Masters House 107, Hammersmith Road, London W14 OQH, et MID-STATES INVESTMENT LIMITED, avec siège social à Masters House 107, Hammersmith Road, London W14 OQH, datée du 25 septembre 2001, que cinq cent soixante-six (566) parts sociales de la société à responsabilité limitée MIDLUX, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, sont depuis le 25 septembre 2001 détenues par MID-STATES INVESTMENT LIMITED, préqualifiée. Il en résulte que MID-STATES INVESTMENT LIMITED, préqualifiée, détient la totalité des parts sociales de MIDLUX, S.à r.l., soit 1.013.780.

K. Segers

Gérante

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2001, vol. 558, fol. 53, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(64311/230/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2001.

# RIBERLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 44.020.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 octobre 2001.

F. Kesseler.

(64198/219/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

# RMF UMBRELLA, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 53.150.

Le Conseil d'Administration a décidé de nommer à la fonction d'Administrateur Monsieur Mark Mink en remplacement de Monsieur Peter Blass, Administrateur démissionnaire.

Suite à cette décision, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Mark Mink, RMF ASSET MANAGEMENT AG, Poststrasse 4, CH-8808 Pfäffikon
- Rainer-Marc Frey, RMF ASSET MANAGEMENT AG, Poststrasse 4, CH-8808 Pfäffkon
- Léon Hilger, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
- Herbert Item, RMF ASSET MANAGEMENT AG, Poststrasse 4, CH-8808 Pfaffikon
- Michel Lentz, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg. Pour RMF UMBRELLA SICAV

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2001, vol. 558, fol. 77, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(64199/006/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

### SYMAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5540 Remich, 28, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 65.375.

Le 5 octobre 2001, au siège social de la société, les actionnaires de la société anonyme SYMAS S.A. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel Thomas.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Madame Sylvie Thomas.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Claude Gallina.

Tous les actionnaires de la société ont décidé à l'unanimité de ratifier la convocation orale et par courrier simple de l'assemblée générale et estiment qu'ils sont régulièrement convoqués.

Monsieur le président expose que la présente assemblée:

A. a pour ordre du jour:

- 1. Conversion du capital social actuellement exprimé en LUF en Euros, de 1.250.000,- LUF à 30.986,69 Euros.
- 2. Augmentation du capital à 31.000,- Euros en affectant le montant de 13,31 Euros aux résultats reportés pour permettre à la société de disposer d'un capital arrondi.
  - 3. Modification de la valeur nominale des actions et de la mention du capital social.
  - 4. Adaptation de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social est fixé à trente et un mille (31.000,-) Euros représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt quatre Euros et quatre vingt cent (24,80).

B. que la totalité des actions est présente ou représentée, et que les associés présents se reconnaissent dûment convoqués.

C. la présente assemblée, réunissant la totalité des actions étant ainsi régulièrement constituée elle peut valablement délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

Après discussion, l'assemblée générale prend les résolutions suivantes:

### Première résolution

Les associés décident à l'unanimité la conversion du capital social actuellement exprimé en LUF en Euros, de 1.250.000,- LUF à 30.986,69 Euros.

### Deuxième résolution

Les associés décident à l'unanimité l'augmentation du capital à 31.000,- Euros en affectant le montant de 13,31 Euros aux résultats reportés pour permettre à la société de disposer d'un capital arrondi.

# Troisième résolution

Les associés décident à l'unanimité de modifier la valeur nominale des actions, de sorte qu'elle est à présent de 24,80 Euros.

### Quatrième résolution

Les associés décident à l'unanimité l'adaptation de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social est fixé à trente et un mille (31.000,-) Euros représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt quatre Euros et quatre vingt cents (24,80).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

### Liste de présence

Nom	Nombre d'actions
Jean Michel Thomas	1.249
Claude Gallina	1
Total	1.250

Signature / Signature / Signature

Le Président / La Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2001, vol. 558, fol. 80, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(64242/514/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

# SYMPTOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 64.202.

L'an deux mil un, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

A comparu

GLOBAL ADMINISTRATION SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe,

ici représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

- 1.- Monsieur Marc Schintgen, ingénieur commercial Solvay, demeurant à Hesperange, et
- 2.- Madame Ingrid Hoolants, administrateur de sociétés, demeurant à F-57330 Soetrich.

Lequel comparant déclare être, suite à des cessions de parts sous seing privé, le seul associé de la société SYMPTOM, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 6 avril 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 518 du 15 juillet 1998.

L'associé a prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

### Première résolution

Suite aux prédites cessions de parts sous seing privé, l'associé unique a prié le notaire instrumentaire de documenter la refonte des statuts comme suit:

# **STATUTS**

- Art. 1. Il existe par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.
- Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un commerce d'importation et d'exportation de compact-discs, de CD-Roms, de supports audio-visuels et informatiques au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra effectuer tous placements immobiliers ou mobiliers, contracter tous emprunts avec ou sans affectation hypothécaire et en général, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales et financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

- Art. 3. La société existe sous la dénomination de SYMPTOM, S.à r.l.
- Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.
- Art. 5. La durée de la société est indéterminée.
- Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF), représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées

Toutes ces parts sont tenues par la société GLOBAL ADMINISTRATION SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

Art. 7. Les cessions de parts à des non-associés doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les cessions ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elles dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du code civil.

- Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.
- Art. 9. Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.
- Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés, le(s)quel(s) fixe(nt) la durée de leur mandat.

Le ou les gérants sont révocables ad nutum.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine visé à l'alinéa 1 sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procèsverbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

- Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.
  - Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.
- Art. 15. L'associé ou les associés peut/peuvent prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.
- Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

- Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.
- **Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les dispositions légales de la loi du 10 août 1915 tel que modifiée, s'appliquent.

L'associé accepte la démission de Monsieur Peter Bekaert comme gérant administratif de la société et lui donne pleine et entière décharge.

Monsieur Kris De Coninck, directeur, demeurant à B-9840 de Pinte, 632 Berkenlaan, est gérant unique de la société avec pouvoir de signature illimitée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Schintgen, I. Hoolants, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 24 septembre 2001, vol. 419, fol. 43, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 octobre 2001. E. Schroeder.

(64243/228/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

### SYMPTOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 64.202.

L'an deux mil un, le vingt-sept septembre.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

NEUTRON NAAMLOZE VENNOOTSCHAP, ayant son siège social à B-9000 Gand (Gent), Dok Noord 13G,

ici représentée par son administrateur-délégué avec pouvoir de signature illimitée, Monsieur Kris De Coninck, directeur, demeurant à B-9830 St. Martens-Latem, 49, Maenhontstraat.

Lequel comparant déclare être, suite à des cessions de parts sous seing privé, le seul associé de la société SYMPTOM, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 6 avril 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 518 du 15 juillet 1998.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 19 septembre 2001, non encore publié.

L'associé a prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes

### Première résolution

Suite aux prédites cessions de parts sous seing privé, les parts sociales sont maintenant tenues par NEUTRON NAAMLOZE VENNOOTSCHAP, ayant son siège social à B-9000 Gand (Gent), Dok Noord 13G.

### Deuxième résolution

L'associé décide de convertir le capital social de francs luxembourgeois en Euros au cours de change de 40,3399 LUF pour 1,- Euro, de sorte que le capital social de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF) est maintenant de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit Euros (12.394,68 EUR).

L'associé décide de changer la valeur nominale en vingt-cinq Euros (25,- EUR).

#### Troisième résolution

L'associé décide d'augmenter le capital social de cent cinq virgule trente-deux Euros (105,32 EUR), pour le porter de son montant actuel de douze mille trois cent quatre vingt-quatorze virgule soixante-huit Euros (1.2.394,68 EUR) à douze mille cinq cents Euros (12.500,-EUR).

L'augmentation du capital se fait par des versements en espèces, preuve en ayant été rapportée au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

### Quatrième résolution

Suite à l'augmentation de capital, l'article six des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Toutes ces parts sont tenues par la société NEUTRON NAAMLOZE VENNOOTSCHAP, ayant son siège social à B-9000 Gand (Gent), Dok Noord 13G.»

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de cet acte, s'élève approximativement à trente mille francs luxembourgeois (30.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: K. De Coninck, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 5 octobre 2001, vol. 419, fol. 54, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 octobre 2001.

E. Schroeder.

(64244/228/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

# SYMPTOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 64.202.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 octobre 2001.

E. Schroeder.

(64245/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

# ProLogis FRANCE IX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 70.137.

Pursuant to a share purchase agreement dated September 19, 2001 one of the shares held in the Company by its sole shareholder, i.e, ProLogis European Finance II, S.à r.l., have been transferred to ProLogis European Holdings II, S.à r.l. having its registered office in L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. Such transfer of shares has been approved in the name and on behalf of the Company by one of its managers.

October 2, 2001.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

P. Cassells

Manager

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2001, vol. 558, fol. 80, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(64381/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2001.

# SYNDIACO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 73.298.

L'an deux mille un, le vingt-huit septembre.

Par-devant Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux, agissant en remplacement de son confrère Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de SYNDIACO S.A., R.C.B N° 73 298, dont le siège social a été transféré au Grand-Duché de Luxembourg suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, en date du 14 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 147 du 15 février 2000.

La séance est ouverte à onze heures quarante-cinq sous la présidence de Monsieur Guy Fasbender, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Martine Scheitler, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

L'Assemblée élit comme scrutateur Monsieur Jacques Claeys, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les dix millions huit cent huit mille cent soixante-sept (10.808.167) actions d'une valeur nominale de deux (2,-) euros chacune, constituant l'intégralité du capital social de vingt et un millions six cent seize mille trois cent trente-quatre (21.616.334,-) euros sont dûment représentées à la présente Assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procèsverbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

- II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:
- 1.- Changement de la date de clôture de l'exercice social de la Société du 31 décembre au 30 septembre de chaque année et pour la première fois le 30 septembre 2001.
  - 2.- Modification subséquente de l'article 17 des statuts de la Société.
  - 3.- Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et a pris, après délibération, à l'unanimité des voix la résolution suivante:

### Première résolution

L'Assemblée Générale décide de changer la date de clôture de l'exercice social de la Société du 31 décembre au 30 septembre de chaque année, de sorte que l'exercice social en cours qui a commencé le 1er janvier 2001 se terminera le 30 septembre 2001 et que l'exercice social suivant commencera le 1er octobre 2001 pour se terminer le 30 septembre 2002.

En conséquence l'article 17 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«Art. 17. L'exercice social de la Société commence le premier octobre de chaque année et finit le trente septembre de l'année suivante.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à midi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Fasbender, M. Scheitler, J. Claeys, M. Weinandy.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2001, vol. 10CS, fol. 6, case 12. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2001.

A. Schwachtgen.

(64299/230/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2001.

# SYNDIACO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 73.298.

Statuts coordonnés suivant l'acte  $N^{\circ}$  1160 du 28 septembre 2001 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2001.

A. Schwachtgen.

(64300/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2001.

# AQUA-MED, S.à r.l., AQUA-MED GESELLSCHAFT FÜR MEDIZINISCHE KUREN, HANDEL-, HOTEL- UND DIENSTLEISTUNGEN mbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftsitz: L-1466 Luxemburg, 12, rue Jean Engling. H. R. Luxemburg B 57.352.

Im Jahre zweitausend eins, den achtundzwanzigsten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine Weinandy, mit dem Amtssitz in Clerf, handelnd in Vertretung ihres Kollegen André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit dem Amtssitz in Luxemburg, momentan abwesend, wobei letzterer gegenwärtige Urkunde verwahren wird.

Ist erschienen:

Herr Dr. Kalman Florian, praktischer Arzt, wohnhaft in D-70619 Stuttgart, 25B, Dattelweg.

Dieser Komparent ersuchte den unterfertigten Notar folgendes zu beurkunden:

- dass er alleiniger Besitzer aller Anteile der unipersonalen Gesellschaft mit beschränkter Haftung AQUA-MED GESELLSCHAFT FÜR MEDIZINISCHE KUREN, HANDEL-, HOTEL- UND DIENSTLEISTUNGEN mbh, in Abkürzung AQUA-MED, S.à r.l., R.C. Nummer B 57 352, mit Sitz in Luxemburg ist, gegründet durch Urkunde aufgenommen durch Notar André Schwachtgen am 11. Dezember 1996 und veröffentlicht im Amtsblatt Luxemburg (Mémorial), Recueil Spécial, Série C Nummer 127 vom 17. März 1997.
- dass die Satzung der Gesellschaft mehrmals abgeändert wurde und zuletzt durch eine Urkunde aufgenommen durch Notar Martine Weinandy, mit dem Amtsitz in Clerf, in Vertretung von Notar André Schwachtgen vom 27. August 2001, welche noch nicht in besagtem Amtsblatt, Recueil Spécial, Série C veröffentlicht ist.
- dass das Gesellschaftskapital auf achthunderttausend (800.000.-) Deutsche Mark festgesetzt ist, aufgeteilt in achthundert (800) Anteile von einem Nominalwert von je eintausend (1.000.-) Deutsche Mark.
- dass der einzige Gesellschafter beschliesst das Gesellschaftskapital um dreihunderttausend (300.000.-) Deutsche Mark zu erhöhen, um es von achthunderttausend (800.000.-) Deutsche Mark auf eine Million einhundertausend (1.100.000.-) Deutsche Mark zu bringen durch die Ausgabe von dreihundert (300) neuen Anteilen von je eintausend (1.000.-) Deutsche Mark.

Die neuen Anteile wurden alle gezeichnet und voll in bar eingezahlt durch Herrn Dr. Kalman Florian, vorgenannt, so dass der Gesellschaft der Betrag von dreihunderttausend (300.000.-) Deutsche Mark zur Verfügung steht, so wie dies durch ein Bankzertifikat dem instrumentierenden Notar nachgewiesen wurde, der dies ausdrücklich bestätigt.

In Folge dieser Kapitalerhöhung wird der erste Absatz von Artikel 6 der Satzung abgeändert und in Zukunft folgenden Wortlaut haben:

«Artikel 6. Erster Absatz. Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf eine Million einhundertausend (1.100.000.-) Deutsche Mark, aufgeteilt in eintausend einhundert (1.100) Anteile mit einem Nennwert von eintausend (1.000.-) Deutsche Mark.»

# Abschätzung

Zu fiskalischen Zwecken wird die Erhöhung des Gesellschaftskapitals abgeschätzt auf sechs Millionen einhundertsiebenundachtzigtausendsechshundertneununddreissig (6.187.639.-) Luxemburger Franken.

Worueber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorherstehenden an den Komparenten, hat derselbe mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: K. Florian, M. Weinandy.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2001, vol. 10CS, fol. 6, case 8. – Reçu 61.860 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de publication a Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2001.

A. Schwachtgen

Notaire

(64301/230/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2001.

# AQUA-MED, S.à r.l., AQUA-MED GESELLSCHAFT FÜR MEDIZINISCHE KUREN, HANDEL-, HOTEL- UND DIENSTLEISTUNGEN mbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling. R. C. Luxembourg B 57.352.

Statuts coordonnés suivant acte n° 1158 du 28 septembre 2001 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2001.

A. Schwachtgen

Notaire

(64302/230/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2001.

### ISPsystem HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

### **STATUTS**

L'an deux mille un, le vingt-huit septembre.

Par-devant Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux, en remplacement de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

- 1) ARDAVON HOLDINGS LTD, une société établie et ayant son siège social à Pasea Estate, Road Town, Tortola, lles Vierges Britanniques,
- 2) AVONDALE NOMINEES LIMITED, une société établie et ayant son siège social à Pasea Estate, Road Town, Tortola, lles Vierges Britanniques,

toutes les deux ici représentées par Mademoiselle Nelia Santos, employée privée, avec adresse professionnelle au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

en vertu de deux procurations données à Luxembourg, le 27 septembre 2001.

Lesquelles procurations après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme holding qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1er. Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de ISPsystem HOLDING S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de ces participations, sous réserve des dispositions de l'article 209 de la loi sur les sociétés commerciales.

La Société peut notamment acquérir par voies d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des valeurs mobilières négociables.

La Société peut également acquérir, créer, mettre en valeur et vendre tous brevets, ensemble avec tous droits y rattachés, et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement, développer ces activités et brevets par qui et de quelque manière que ce soit, participer à la création, le développement et le contrôle de toutes sociétés.

La Société peut emprunter de quelque façon que ce soit, émettre des obligations et accorder tous concours, prêts, avances ou garanties aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe.

La Société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne maintiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

En général, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations nécessaires à l'accomplissement et au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

- Art. 3. Le capital social est fixé à cinq cent mille (500.000,-) euros (EUR), divisé en deux cents (200) actions d'une valeur nominale de deux mille cinq cents (2.500,-) euros (EUR) chacune.
  - Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale

La Société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

- **Art. 7.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.
  - Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- Art. 9. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mardi du mois de mai à 14.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

- Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.
- Art. 13. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi modifiée du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

### Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2002.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2003.

# Souscription et libération

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) ARDAVON HOLDINGS LTD, préqualifiée, cent actions	100
2) AVONDALE NOMINEES LIMITED, préqualifiée, cent actions	100
Total: deux cents actions	200

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de cinq cent mille (500.000,-) euros est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

### Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

### Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à vingt millions cent soixante-neuf mille neuf cent cinquante (20.169.950,-) francs luxembourgeois.

# Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de deux cent soixantequinze mille (275.000,-) francs luxembourgeois.

### Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
- a) Madame Lydia Gkurani, administrateur de sociétés, demeurant à Anatolikos Olympos Pierieyez 4936/2, 319449 Platamon, Grèce,
- b) Monsieur Francis Hoogewerf, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,
- c) AVONDALE NOMINEES LIMITED, une société établie et ayant son siège à Pasea Estate, Road Town, Tortola, lles Vierges Britanniques.
  - 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Henri Vanherberghen, ingénieur commercial et comptable agréé, demeurant au 78, rue A. Asselbergs, B-1180 Bruxelles.

- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2007.
- 5) Conformément aux dispositions de l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et en vertu de l'article 6 des statuts, le conseil d'administration est autorisé et mandaté à élire un administrateur-délégué qui aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.
  - 6) Le siège de la Société est fixé à L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, celle-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: N. Santos, M. Weinandy.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2001, vol. 10CS, fol. 9, case 9. – Reçu 201.700 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2001.

A. Schwachtgen.

(64265/230/149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2001.

### UNITED FINANCIAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 75.062.

In the year two thousand and one, on the twenty-first of September.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of UNITED FINANCIAL HOLDING S.A., a société anonyme, established at L-1330 Luxembourg, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R. C. Luxembourg section B number 75.062, incorporated by deed of the undersigned notary on the 10th of March 2000, published in the Mémorial C, number 513 of the 19th of July 2000.

The meeting is presided by Mr Joseph Khelashvili, businessman, residing in Tbilisi (Georgia).

The chairman appointed as secretary Mr Alain Thill, private employee, residing at Echternach (Luxembourg).

The meeting elected as scrutineer Mr Edgar Bisenius, tax consultant, residing at Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

- I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.
- II.- As appears from the attendance list, the three hundred and twenty (320) shares representing the whole capital of thirty-two thousand US Dollars (32,000.- USD) of the corporation are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.
  - III.- That the agenda of the meeting is the following:

# Agenda:

- 1. Increase of the capital to the extent of 500,000.- USD, in order to raise it from the amount of 32,000.- USD to 532,000.- USD, by the issue of 5,000 new shares with a nominal value of 100.- USD each vested with the same rights and obligations as the existing shares.
  - 2. Subscription and payment of the new shares.
  - 3. Subsequent amendment of article 5, paragraph 1, of the articles of incorporation.
  - 4. Approval of the accounts for the business year closed on December 31, 2000 and carry-forward of the result.
- 5. Discharge to the directors and the auditor of the company for the execution of their mandates for the business year closed on December 31, 2000.
- 6. Acceptation of the resignation of Mr Hans-Detlef Nimitz as director of the company and discharge for the execution of his mandate.
  - 7. Appointment of Mr Joseph Khelashvili as new director and president of the Board of directors of the company. After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

# First resolution

The meeting decides to increase the share capital by five hundred thousand US Dollars (500,000.- USD), so as to raise it from its present amount of thirty-two thousand US Dollars (32,000.- USD) up to five hundred and thirty-two thousand

US Dollars (532,000.- USD), by the issue and the subscription of five thousand (5,000) new shares with a par value of one hundred US Dollars (100.- USD) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares, to be entirely paid up by payment in cash.

### Subscription and Payment

The actual shareholders having waived their preferential subscription right, the five thousand (5,000) new shares have been subscribed by the company TRADE CONSULTING INTERNATIONAL (T.C.I.) LTD, having its registered office at Alofie, 2, Commercial Center Square, P.O. Box 71 (Niue).

The sum of five hundred thousand US Dollars (500,000.- USD) is forthwith at the free disposal of the corporation UNITED FINANCIAL HOLDING S.A. as has been proved to the notary by a bank certificate, who states it expressly.

#### Second resolution

The meeting decides to amend the first paragraph of article five of the articles of incorporation in order to reflect such action, and to give it the following text:

### «Art. 5. First paragraph.

The subscribed capital is set at five hundred and thirty-two thousand US Dollars (532,000.- USD), represented by five thousand three hundred and twenty (5,320) shares with a par value of one hundred US Dollars (100.- USD) each.»

### Third resolution

The meeting decides to approve the accounts for the business year closed on December 31, 2000 and carries forward the result.

### Fourth resolution

The meeting decides to grant discharge to the directors and the auditor of the company for the execution of their mandates for the business year closed on December 31, 2000.

### Fifth resolution

The meeting decides to accept the resignation of Mr Hans-Detlef Nimitz as director of the company and grants him full and entire discharge for the execution of his mandate.

### Sixth resolution

The meeting decides to appoint Mr Joseph Khelashvili, businessman, residing in 380079 Tbilisi, Ateni Str. 3-24 (Georgia), as new director and President of the Board of directors of the company.

His mandate will expire after the annual general meeting of shareholders of the year 2005.

### Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about three hundred thousand Luxembourg francs.

The amount of the capital increase is evaluated at 22,125,000.- LUF.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a German version.

On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing persons, all of whom signed together with Us, the notary, the present original deed.

# Folgt Übersetzung in deutscher Sprache des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendundeins, den einundzwanzigsten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster (Grossherzogtum Luxemburg).

Sind die Aktieninhaber der Aktiengesellschaft UNITED FINANCIAL HOLDING S.A., mit Sitz in L-1330 Luxemburg, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R. C. Luxemburg Sektion B Nummer 75.062, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Genannte Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 10. März 2000, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 513 vom 19. Juli 2000.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Herrn Joseph Khelashvili, Geschäftsmann, wohnhaft in Tbilisi (Georgien).

Der Herr Vorsitzende bestellt zum Schriftführer Herrn Alain Thill, Privatbeamter, wohnhaft in Echternach (Luxemburg).

Die Versammlung bestimmt zum Stimmzähler Herrn Edgar Bisenius, Steuerberater, wohnhaft in Luxemburg.

Der Herr Vorsitzende gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

I.- Dass aus einer Anwesenheitsliste, unterzeichnet vom Vorsitzenden, vom Schriftführer, vom Stimmzähler und vom amtierenden Notar, hervorgeht, dass sämtliche Aktieninhaber in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind. Diese Liste sowie die Vollmachten bleiben der gegenwärtigen Urkunde angeheftet um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

- II.- Dass die Generalversammlung, in Anbetracht der Anwesenheit oder Vertretung sämtlicher Aktieninhaber, die die dreihundertzwanzig (320) Aktien des Gesellschaftskapitals von zweiunddreissigtausend US Dollars (32.000,- USD) vertreten, rechtmässig zusammengesetzt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschliessen kann.
  - III.- Dass die Tagesordnung folgende Punkte vorsieht:

### Tagesordnung:

- 1. Erhöhung des Gesellschaftskapitals um 500.000,- USD, um es von seinem Betrag von 32.000,- USD auf 532.000,- USD zu bringen, durch die Ausgabe von 5.000 neuen Aktien mit einem Nominalwert von je 100,- USD, welche dieselben Rechte und Vorteile geniessen wie die bereits bestehenden Aktien.
  - 2. Zeichnung und Einzahlung der neuen Aktien.
  - 3. Dementsprechende Abänderung von Artikel 5, Absatz 1, der Satzung.
  - 4. Genehmigung der Bilanz für das am 31. Dezember 2000 abgeschlossene Geschäftsjahr und Vortrag der Resultate.
- 5. Entlastung an die Verwaltungsratsmitglieder und den Kommissar der Gesellschaft für die Ausübung ihrer Mandate für das am 31. Dezember 2000 abgeschlossene Geschäftsjahr.
- 6. Annahme des Rücktrittes von Herrn Hans-Detlef Nimitz als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft und Entlastung für die Ausübung seines Mandates.
- 7. Ernennung von Herrn Joseph Khelashvili zum neuen Verwaltungsratsmiglied und Präsidenten des Verwaltungsrates der Gesellschaft.

Nach Diskussion nimmt die Generalversammlung einstimmig und über jeden Punkt einzeln folgende Beschlüsse:

#### Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital um fünfhunderttausend US Dollars (500.000,- USD) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von zweiunddreissigtausend US Dollars (32.000,- USD) auf fünfhundertzweiunddreissigtausend US Dollars (532.000,- USD) zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von fünftausend (5.000) neuen Aktien mit einem Nennwert von je einhundert US Dollars (100,- USD), welche dieselben Rechte und Vorteile geniessen wie die bereits bestehenden Aktien.

### Zeichnung und Einzahlung

Nachdem die jetzigen Aktionäre auf ihr bevorzugtes Zeichnungsrecht verzichtet haben, werden die fünftausend (5.000) neuen Aktien durch die Gesellschaft TRADE CONSULTING INTERNATIONAL (T.C.I.) LTD, mit Sitz in Alofie, 2, Commercial Center Square, P.O. Box 71 (Niue), gezeichnet.

Die Summe von fünfhunderttausend US Dollars (500.000,- USD) steht der Gesellschaft UNITED FINANCIAL HOLDING S.A. ab sofort zur Verfügung, so wie dies denn Notar durch eine Bankbescheinigung nachgewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich feststellt.

### Zweiter Beschluss

Zwecks Anpassung der Satzung an den hiervor genommenen Beschluss, beschliesst die Generalversammlung Absatz eins von Artikel fünf der Satzung abzuändern uni ihm folgenden Wortlaut zu geben:

### «Art. 5. Absatz 1.

Das gezeichnete Kapital wird auf fünfhundertzweiunddreissigtausend US Dollars (532.000,- USD) festgesetzt, eingeteilt in fünftausenddreihundertzwanzig (5.320) mit einem Nennwert von je einhundert US Dollars (100,- USD).»

### **Dritter Beschluss**

Die Generalversammlung beschliesst die Bilanz für das am 31. Dezember 2000 abgeschlossene Geschäftsjahr zu genehmigen und die Resultate auf neue Rechnung vorzutragen.

### Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Verwaltungsratsmitgliedern und dem Kommissar der Gesellschaft Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate für das am 31. Dezember 2000 abgeschlossene Geschäftsjahr zu erteilen.

### Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Rücktritt von Herrn Hans Detlef Nimitz als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft anzunehmen und erteilt ihm Entlastung für die Ausübung seines Mandates.

### Sechster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Herrn Joseph Khelashvili, Geschäftsmann, wohnhaft in 380079 Tbilisi, Ateni Str. 3-24 (Georgien), zum neuen Direktor und Präsidenten des Verwaltungsrates der Gesellschaft.

Sein Mandat endet sofort nach der jährlichen Hauptversammlung der Aktieninhaber im Jahre 2005.

### Kosten

Die Kosten und Gebühren, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anerfallen, werden auf dreihunderttausend Luxemburger Franken abgeschätzt.

Der Betrag der Kapitalerhöhung wird auf 22.125.000,- LUF abgeschätzt.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Herr Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Der unterzeichnete Notar versteht und spricht Englisch und erklärt, dass auf Wunsch der erschienenen Personen gegenwärtige Urkunde in Englisch verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung.

Auf Ersuchen derselben Personen und im Falle von Divergenzen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Übersetzung massgebend.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Junglinster, im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, haben die vorgenannten Komparenten zusammen mit dem instrumentierenden Notar das vorliegende Protokoll unterschrieben.

Gezeichnet: J. Khelashvili, A. Thill, E. Bisenius, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 octobre 2001, vol. 515, fol. 73, case 1. – Reçu 221.250 francs.

Le Receveur ff. (signé): Schaack.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 11. Oktober 2001.

J. Seckler.

(64253/231/165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

# UNITED FINANCIAL HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1330 Luxemburg, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

H. R. Luxemburg B 75.062.

Koordinierte Statuten hinterlegt auf der Gerichtskanzlei beim Bezirksgericht von Luxemburg, am 12. Oktober 2001. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 11. Oktober 2001.

J. Seckler

Notar

(64254/231/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

# FIDUCIAIRE NATIONALE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.

R. C. Luxembourg B 15.319.

L'an deux mille un, le deux octobre.

Par-devant Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux, agissant en remplacement de son confrère Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

### Ont comparu:

- 1) Monsieur Marc Lagesse, réviseur d'entreprises, demeurant à L-7343 Steinsel, 7, rue des Templiers,
- 2) La société AMEØBA INVESTERING APS, une société de droit danois avec siège social à Carl Møllers Alle 24, DK 2860 Søburg, Danemark,

ici représentée par Monsieur Marc Lagesse, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Søburg, le 28 août 2001.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandaire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE NATIONALE, S.à r.l., R.C. B Numéro 15 319, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 9 août 1977, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 255 du 5 novembre 1977.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, en date du 10 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 135 du 10 février 2000.

- Le capital social de la Société est fixé à un million (1.000.000,-) de francs luxembourgeois (LUF), représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de mille (1.000.-) francs luxembourgeois (LUF) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.
  - Que l'ordre du jour est conçu comme suit:
- 1. Conversion de la devise du capital social de francs luxembourgeois en euros au cours de 1,- euro pour 40,3399 LUF pour fixer le capital social à 24,789,35 euros avec effet à partir du 1.1.2002.
- 2. Augmentation du capital social à concurrence de 210,65 euros pour le porter à 25.000,- euros et libération en espèces.
  - 3. Fixation de la valeur nominale des parts sociales à 25,- euros.
  - 4. Modification de l'article 6 des statuts.
  - 5. Divers.

Les associés ont ensuite abordé l'ordre du jour et ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

# Première résolution

Avec effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2002 la devise du capital social est convertie de francs luxembourgeois en euros au cours de 1,- euro pour 40,3399 francs luxembourgeois, de sorte que ledit capital social est fixé à 24,789,35 euros.

# Deuxième résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de 210,65 euros pour le porter de son montant converti de 24.789,35 euros à 25.000,- euros sans émission de parts sociales nouvelles.

Le montant de 210,65 euros a été intégralement libéré en espèces par les associés au prorata de leur participation dans la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

### Troisième résolution

La valeur nominale des parts sociales est fixée à 25,- euros.

#### Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent l'article 6 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante avec effet à partir du 1.1.2002:

«**Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à vingt-cinq mille (25.000,-) euros (EUR), représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros (EUR) chacune.»

#### Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement la présente augmentation de capital est évaluée à huit mille quatre cent quatrevingt-dix-huit (8.498,-) francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2001, vol. 10CS, fol. 6, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2001.

A. Schwachtgen.

(64298/230/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2001.

# LIPID INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins. R. C. Luxembourg B 62.212.

### **EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 3 octobre, 2001, que conformément à l'article 9 de l'acte de constitution, pouvoir individuel est délégué à Monsieur Lennart Stenke, demeurant au 14, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg ainsi que à Monsieur Manfred G. Braun, demeurant au 18, rue Henri Pensis, L-2322 Luxembourg, pour la gestion journalière des affaires de la société et la représentation de la société dans la conduite des affaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2001

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2001, vol. 558, fol. 68, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(64138/779/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

### LABOUR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe. R. C. Luxembourg B 75.271.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration de la société en date du 7 septembre 2001

### Résolution unique

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Sandro Capuzzo de sa fonction d'administrateur de la société et décide de coopter Monsieur Eliseo Graziani, employé privé, demeurant à Luxembourg, au poste d'administrateur en remplacement de l'administrateur sortant dont il terminera le mandat.

La présente résolution reste soumise à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires en sa prochaine réunion.

En conséquence, le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Mario Iacopini, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Alessandro Jelmoni, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Eliseo Graziani, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2001, vol. 558, fol. 58, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(64323/065/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2001.

# ROSER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades. R. C. Luxembourg B 82.254.

L'an deux mille un, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ROSER S.A., R.C. B Numéro 82.254, établie et ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 30 mai 2001, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte à quinze heures sous la présidence de Madame Annie Swetenham, corporate manager, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg. L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, demeurant à Bertrange.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trois cent cinquante (350) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) Euros chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente-cinq mille (35.000,-) Euros (EUR) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procèsverbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

- II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:
- 1. Augmentation du capital social de la Société de EUR 35.000,- divisé en 350 actions de EUR 100,- pour le porter à EUR 1.473.000,- divisé en 14.730 actions de EUR 100,- par apport en nature de 75% du capital social d'une société italienne dénommée MANTEGAZZA ANTONIO ARTI GRAFICHE SRL à concurrence d'un montant global de EUR 1.437.500,82 et par souscription en espèces à concurrence d'un montant global de EUR 499,18.

Souscription et libération.

- 2. Modification afférente de l'article 3 des statuts.
- 3. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, a pris, après délibération, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

### Première résolution

Le capital social de la Société est augmenté à concurrence de EUR 1.438.000,- pour le porter de son montant actuel de EUR 35.000,- à EUR 1.473.000,- par la création et l'émission de 14.380 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune.

- A. Ces 14.380 actions nouvelles ont été entièrement souscrites et libérées de la manière suivante:
- 1) pour 5.752 actions en pleine propriété par Monsieur Eros Mantegazza, directeur de société, demeurant à Corso Sempione 23, I-20100, Milan, Italie, moyennant:
- a. un apport en nature consistant en 300.000 parts sociales en pleine propriété représentant 30 % du capital social émis de la société de droit italien MANTEGAZZA ANTONIO ARTI GRAFICHE SRL, avec siège social à Via Milano n. 71, Ospiate di Bollate (MI), Italie, et
  - b. un apport en espèces d'un montant de 199,67 Euros.
- 2) pour 8.628 actions en usufruit par Monsieur Walter Mantegazza, chef d'entreprise, demeurant à Via Trebazio 1, I-20100 Milan, Italie, moyennant un apport en nature consistant en 450.000 parts sociales en usufruit de la société MANTEGAZZA ANTONIO ARTI GRAFICHE SRL, préqualifiée.
- 3) pour 2.876 actions en nue-propriété par Madame Giuseppina Mantegazza, femme au foyer, demeurant à Via Lazio 4, I-20090 Pieve Em. Le, Italie, moyennant:
- a. un apport en nature consistant en 150.000 parts sociales en nue-propriété représentant 15 % du capital social émis de la société MANTEGAZZA ANTONIO ARTI GRAFICHE SRL, préqualifiée, et
  - b. un apport en espèces d'un montant de 99,84 euros.
- 4) pour 2.876 actions en nue-propriété par Madame Paola Mantegazza, directeur de société, demeurant à Via Aceri 441, I-20089 Basiglio, Italie, moyennant:
- a. un apport en nature consistant en 150.000 parts sociales en nue-propriété représentant 15 % du capital social émis de la société MANTEGAZZA ANTONIO ARTI GRAFICHE SRL, préqualifiée, et
  - b. un apport en espèces d'un montant de 99,83 euros.
- 5) pour 2.876 actions en nue-propriété par Madame Patrizia Mantegazza, directeur de société, demeurant à Via Aceri 451, I-20089 Basiglio, Italie, moyennant:
- a. un apport en nature consistant en 150.000 parts sociales en nue-propriété représentant 15 % du capital social émis de la société MANTEGAZZA ANTONIO ARTI GRAFICHE SRL, préqualifiée, et
  - b. un apport en espèces d'un montant de 99,84 euros.
- B. II est précisé que les souscripteurs sub A. 1), 2), 3), 4) et 5) sont ici dûment représentés par Madame Annie Swetenham, préqualifiée,
  - en vertu de cinq procurations sous seing privé données à Milan, le 21 septembre 2001.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

C. Le montant de EUR 499,18 Euros a été libéré en espèces, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1(5) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les apports en nature ci-dessus décrits ont fait l'objet d'un rapport établi le 20 septembre 2001 par Monsieur Marco Ries, réviseur d'entreprises à Luxembourg, lequel rapport, après signature ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

La valeur des apports en nature est constatée par ledit rapport dont les conclusions sont les suivantes:

#### Conclusion

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie».

D. Suite à la présente augmentation de capital les actions de la Société sont désormais réparties comme suit:

Monsieur Eros Mantegazza, préqualifié, cinq mille huit cent quatre-vingt douze actions en pleine propriété . 5.892

Madame Giuseppina Mantegazza, préqualifiée, deux mille neuf cent quarante-six actions en nue-propriété . 2.946
Madame Paola Mantegazza, préqualifiée, deux mille neuf cent quarante-six actions en nue-propriété . . . . . . 2.946

Madame Patrizia Mantegazza, préqualifiée, deux mille neuf cent quarante-six actions en nue-propriété . . . . 2.946 Monsieur Walter Mantegazza, préqualifié, huit mille huit cent trente-huit actions en usufruit . . . . . . . . . . . . . 8.838

### Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 3 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à un million quatre cent soixante-treize mille (1.473.000,-) Euros (EUR), divisé en quatorze mille sept cent trente (14.730) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) Euros (EUR) chacune.»

## Droit d'apport

Etant donné que l'apport en nature consiste en soixante-quinze pourcent (75%) du capital émis de la société MAN-TEGAZZA ANTONIO ARTI GRAFICHE SRL, constituée dans l'Union Européenne, la Société se réfère en ce qui concerne cette partie de l'apport à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit une exemption du droit d'enregistrement dans un tel cas.

#### **Evaluation**

La présente augmentation de capital est évaluée à cinquante-huit millions huit mille sept cent soixante-seize (58.008.776,-) francs luxembourgeois, dont vingt mille cent trente-sept (20.137,-) francs luxembourgeois soumis au droit d'apport.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à quinze heures trente. Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Swetenham, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2001, vol. 10CS, fol. 1, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2001

A. Schwachtgen.

(64307/230/107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2001.

# ROSER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades. R. C. Luxembourg B 82.254.

Statuts coordonnés suivant l'acte n°1134 du 24 septembre 2001 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2001.

A. Schwachtgen.

(64308/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2001.

### SCHMITZ CREATION IN PELZ UND LEDER, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 26, rue du Curé.

R. C. Luxembourg B 44.700.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 4 octobre 2001, vol. 558, fol. 52, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2001.

POUR SCHMITZ CREATION IN PELZ UND LEDER, GmbH

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(64209/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

# MCD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 62.893.

L'an deux mille et un, le vingt et un septembre,

Par devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

BOTANIC PROJECT B.V., une société constituée selon les lois des Pays-Bas, avec siège social à NL-2624 Delft, Martinus Nijhofflaan 2, Pays-Bas,

ici représentée par M. Jean-Marc Ueberecken, LL.M., demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Moscou, en date du 21 septembre 2001.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée MCD, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 62.893, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Frieders, de résidence à Luxembourg, en date du 23 janvier 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date du 7 mai 1998, numéro 316.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Paul Frieders en date du 27 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 8 août 2001, numéro 611.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris la résolution suivante:

### Résolution

L'associé unique décide de modifier l'objet social de la Société par l'adjonction de la clause suivante sous l'article 4 des statuts en tant que nouveau paragraphe 5:

«La Société peut également utiliser ses avoirs afin de garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J-M. Ueberecken, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2001, vol. 131S, fol. 97, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2001.

A. Schwachtgen.

(64296/230/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2001.

# MCD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 62.893.

Statuts coordonnés suivant l'acte  $N^{\circ}$  1127 du 21 septembre 2001 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2001.

A. Schwachtgen.

(64297/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2001.

# JD TRANSPORTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4513 Differdange, 93A, route de Bascharage. R. C. Luxembourg B 28.288.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, vol. 321, fol. 32, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 2 octobre 2001.

F. Jousten

Gérant

(64122/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

# JENDRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins. R. C. Luxembourg B 62.209.

#### **EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 3 octobre 2001, que conformément à l'article 9 de l'acte de constitution, pouvoir individuel est délégué à Monsieur Lennart Stenke, demeurant au 14, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg ainsi que à Monsieur Manfred G. Braun, demeurant au 18, rue Henri Pensis, L-2322 Luxembourg, pour la gestion journalière des affaires de la société et la représentation de la société dans la conduite des affaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2001.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2001, vol. 558, fol. 68, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(64123/779/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2001.

### IMMOBILVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe. R. C. Luxembourg B 82.755.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du conseil d'administration de la société en date du 7 septembre 2001

### Résolution unique

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Sandro Capuzzo de sa fonction d'administrateur de la société et décide de ne pas pourvoir à son remplacement en portant le nombre d'administrateurs de quatre à trois.

La présente résolution reste soumise à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires en sa prochaine réunion.

En conséquence, le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Alessandro Jelmoni, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Mario Iacopini, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Paolo Zani, dirigeant d'entreprise, demeurant à Cellatica, I-Brescia, Italie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2001, vol. 558, fol. 58, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(64317/065/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2001.

# CALLAHAN InvestCO GERMANY 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel. R. C. Luxembourg B 74.512.

In the year two thousand one, on the fifth day of September.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Hesperange.

There appeared for an Extraordinary General Meeting of the shareholders (the «Meeting») of the company CALLA-HAN InvestCO GERMANY 1, S.à r.l. (the «Company»), a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 58, rue Charles Martel in L-2134 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg under the number B 74.512, constituted by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange, dated February 10, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number C 415 of 10 June 2000; and which has been amended by several deeds of the same notary, dated July 13, 2000 and July 18, 2000, which have been published in the Mémorial C, Recueil des Société et Associations, number C 27 of 16 January 2001:

1) GERMANY TELECOMMUNICATIONS 1, S.à.r.l., having its registered office at 43 Grosvenor Street, Fourth Floor, London, W1X 9FH, England («GT»);

hereby represented by Me Gérald Origer, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney issued on September 5, 2001;

2) SANTANDER CENTRAL HISPANO BANK & TRUST (BAHAMAS) LTD., having its registered office at P.O. Box N1682, Bahamas Financial Centre, 3er Floor, Charlotte and Shirley Street, Nassau, Bahamas («Santander Bahamas»);

hereby represented by Me Gérald Origer, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney issued on September 5, 2001;

3) CALLAHAN ASSOCIATES HOLDINGS (GERMANY 1) L.L.C., having its registered office at c/o Suite 650, 3200 Cherry Creek South Drive, Denver, Colorado 80209, U.S.A. («CAI-Investor»);

hereby represented by Me Gérald Origer, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney issued on September 5, 2001;

4) ML PRIVATE EQUITY ASSOCIATES II L.L.C., having its registered office at World Financial Center, 250 Vesey Street, North Tower 12th Floor, New York, NY 10281, U.S.A. («ML»);

hereby represented by Me Gérald Origer, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney issued on September 5, 2001;

5) CAPITAL COMMUNICATIONS CDPQ, INC., having its registered office at 1981, McGill College Avenue, Montreal (Quebec) Canada H3A3C7 («CDPQ»);

hereby represented by Me Gérald Origer, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney issued on September 5, 2001;

6) TRIMARAN FUND II, L.L.C., having its registered office at 425 Lexington Avenue, Third Floor, New York, NY 10019, U.S.A. («TFII»);

hereby represented by Me Gérald Origer, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney issued on September 5, 2001;

7) TRIMARAN PARALLEL FUND II, L.P., having its registered office at 425 Lexington Avenue, Third Floor, New York, NY 10019, U.S.A. («TPFII»);

hereby represented by Me Gérald Origer, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney issued on September 5, 2001;

8) TRIMARAN CAPITAL, L.L.C., having its registered office at 425 Lexington Avenue, Third Floor, New York, NY 10019, U.S.A. («TC LLC»);

hereby represented by Me Gérald Origer, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney issued on September 5, 2001;

9) CIBC WORLD MARKETS IRELAND LIMITED, having its registered office at 425 Lexington Avenue, Third Floor, New York, NY 10019, U.S.A. («CIBC WM»);

hereby represented by Me Gérald Origer, attorney-at-law, residing in Luxembourg by virtue of a power of attorney issued on September 5, 2001;

10) CIBC EMPLOYEE PRIVATE EQUITY FUND (TRIMARAN) PARTNERS, having its registered office at 425 Lexington Avenue, Third Floor, New York, NY 10019, U.S.A. («CIBC EPEF»);

hereby represented by Me Gérald Origer, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney issued on September 5, 2001;

11) KDG INVESTORS, L.P., having its registered office at Walkerhouse Mary Street, P.O. Box 265, George Town, Grand Cayman («KIL»);

hereby represented by Me Gérald Origer, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney issued on September 5, 2001;

12) DSL HOLDINGS LIMITED, having its registered office at West Wind Building, P.O. Box 1111, Grand Cayman, Cayman Islands, B.W.I. («DSL»);

hereby represented by Me Gérald Origer, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney issued on September 5, 2001;

13) AG (GERMANY) L.L.C., having its registered office at c/o Angelo Gordon & Company, 26th Floor, 245 Park Avenue, New York, N.Y. 10167, U.S.A. («AG»);

hereby represented by Me Gérald Origer, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney issued on September 5, 2001;

14) BOCP/BFIP/BFCP HOLDCO CAPITAL PARTNERS (CAYMAN) III L.P., having its registered office at c/o Walkers, Walkers House, Mary Street, George Town, P.O. Box 265GT, Grand Cayman («Blackstone Offshore/Family Holdco»);

hereby represented by Me Gérald Origer, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney issued on September 5, 2001;

15) INVESTCORP CGC LIMITED PARTNERSHIP, having its registered office West Wind Building, P.O. Box 1111, Grand Cayman, Cayman Islands, B.W.I. («Investcorp»);

hereby represented by Me Gérald Origer, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney issued on September 5, 2001;

16) AG EQUITY PARTNERS, L.P., having its registered office at c/o the Prentice-Hall Corporation System, Inc., 1013 Centre Road, Wilmington, New Castle County, Delaware 19805-1297, U.S.A. («AGED»);

hereby represented by Me Gérald Origer, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney issued on September 5, 2001;

17) BLACKSTONE HOLDCO CAPITAL PARTNERS (CAYMAN) III L.P., having its registered office at c/o Walkers, Walkers House, Mary Street, George Town, P.O. Box 265GT, Grand Cayman («BCP Onshore Holdco»);

hereby represented by Me Gérald Origer, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney issued on September 5, 2001;

18) BLACKSTONE HOLDCO COMMUNICATIONS PARTNERS (CAYMAN) L.P., having its registered office at c/o Walkers, Walkers House, Mary Street, George Town, P.O. Box 265GT, Grand Cayman («BCOM Holdco»);

hereby represented by Me Gérald Origer, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney issued on September 5, 2001;

19) BLACKSTONE KABEL PARTNERS (CAYMAN) A L.P., having its registered office at c/o Walkers, Walkers House, Mary Street, George Town, P.O. Box 265GT, Grand Cayman («BKP»);

hereby represented by Me Gérald Origer, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney issued on September 5, 2001;

20) BLACKSTONE KABEL CO-INVEST (CAYMAN) LIMITED, having its registered office at c/o Walkers, Walkers House, Mary Street, George Town, P.O. Box 265GT, Grand Cayman («BKC»)

hereby represented by Me Gérald Origer, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney issued on September 5, 2001;

21) CALLAHAN InvestCO GERMANY 2, S.à r.l., having its registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg («InvestCo 2»);

hereby represented by Me Gérald Origer, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney issued on September 5, 2001;

(The entities listed under item 1 through 15 are hereafter collectively referred to as the «Non VCOC Shareholders».) (The entities listed under item 16 through 20 are hereafter collectively referred to as the «Non VCOC Shareholders».)

Such powers of attorney, after having been signed ne varietur by the attorney acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with the deed with the registration authorities.

The representative of the shareholders declares and requests the notary to record that:

- I. 329,518 (three hundred twenty-nine thousand five hundred eighteen) shares, having a nominal value of EUR 25.-(twenty-five Euro) per share, representing the entirety of the voting share capital of the Company of EUR 8,237,950.-(eight million two hundred thirty-seven thousand nine hundred fifty Euro) are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced.
  - II. The agenda of the Meeting is the following
  - 1. Waiver of the convening notices;
- 2. Reduction of the share capital of the Company from EUR 8,237,950.- (eight million two hundred thirty-seven thousand nine hundred fifty Euro) to EUR 3,968,100.- (three million nine hundred sixty-eight thousand one hundred Euro) by (i) cancellation of 39,883 (thirty-nine thousand eight hundred eighty-three) Class A ordinary shares series X held by the VCOC Shareholders and 126,925 (one hundred twenty-six thousand nine hundred twenty-five) Class A ordinary shares series held by InvestCo 2, and with the repayment in kind to the VCOC Shareholders an InvestCo 2 of membership interests in an aggregate amount of EUR 715,650.- (seven hundred fifteen thousand six hundred fifty Euro) held by the Company in Callahan Nordrhein-Westfalen, GmbH («NRW Holdco») and (ii) by redemption and cancellation of 1,708 (one thousand seven hundred eight) Class A ordinary shares series Y and 2,278 (two thousand two hundred seventy-eight) Class A ordinary shares series Z held by Cai-Investor in the Company in consideration for an increase of the purchase price and of the distribution rights of the remaining 1,577 (one thousand five hundred seventy-seven) Class A ordinary shares series Y and 2,102 (two thousand one hundred two) Class A ordinary shares series Z held by Cai-Investor in the Company after such redemption and cancellation (the «Remaining Shares), by a percentage sufficient to ensure that the Remaining Shares continue to have distribution rights equivalent to those rights of all Class A ordinary shares series Y and Class A ordinary shares series Z held by Cai-Investor in the Company prior to the redemption and cancellation;
- 3. Waiver by the Non-VCOC Shareholders of their entitlement (if any) to the redemption of their shares by the Company;
  - 4. Amendment of article 6 of the Company's articles of association;
- 5. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any lawyer or employee of BEGHIN & FEIDER in association with ALLEN & OVERY to proceed on behalf of the Company to the registration of the cancelled shares in the share register of the Company; and
- 6. Power and authority to any lawyer of Coudert Brothers in order to perfect any formalities necessary for or in connection to the transfer of the membership interests in NRW Holdco.
  - III. That after deliberation, the following resolutions were unanimously taken

### First resolution

The entirety of the share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders being represented consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the agenda which has been made available to them in advance.

## Second resolution

The Meeting resolves to reduce the share capital of the Company from EUR 8,237,950.-(eight million two hundred thirty-seven thousand nine hundred fifty Euro) to EUR 3,968,100.- (three million nine hundred sixty-eight thousand one hundred Euro) by (i) cancellation of 39,883 (thirty-nine thousand eight hundred eighty-three) Class A ordinary shares - series X held by the VCOC Shareholders and 126,925 (one hundred twenty-six thousand nine hundred twenty-five) Class A ordinary shares - series X held by InvestCo 2, and with the repayment in kind to the VCOC Shareholders and InvestCo 2 of membership interests in an aggregate amount of EUR 715,650.- (seven hundred fifteen thousand six hundred fifty Euro) held by the Company in NRW Holdco and (ii) by redemption and cancellation of 1,708 (one thousand seven hundred eight) Class A ordinary shares - series Y and 2,278 (two thousand two hundred seventy-eight) Class A ordinary shares - series Z held by Cai-Investor in the Company in consideration for an increase of the purchase price (to be boocked on the premium reserve) and of the distribution rights (by way of the amendment of the articles of association in accordance with the resolutions to be taken today in separate extraordinary general meeting of the shareholders) of the remaining 1,577 (one thousand five hundred seventy-seven) Class A ordinary shares - series Y and 2,102 (two thousand one hundred two) Class A ordinary shares - series Z held by Cai-Investor in the Company after such redemption cancellation (the «Remaining Shares), by a percentage sufficient to ensure that the Remaining Shares con-

tinue to have distribution rights equivalent to those rights of all Class A ordinary shares - series Y and Class A ordinary shares - series Z held by Cai-Investor in the Company prior to the redemption and cancellation;

The repayment shall be effectued under observance of the provisions of the article 69 (2) of the law on commercial companies.

#### Third resolution

The Meeting resolves to acknowledge the waiver by the Non-VCOC Shareholders of their entitlement (if any) to the redemption of their shares by the Company.

#### Fourth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Meeting resolves to amend article 6 of the Company's articles of association, so that it shall henceforth read as follows:

### «Chapter II - Capital And Shares

# Art. 6. Capital

The nominal value of the Company's subscribed and paid share capital is fixed at EUR 3,968,100 (three million nine hundred sixty-eight thousand and hundred Euro), represented by shares, consisting of the following:

- (a) (i) 153,954 ordinary shares (designated hereby as the «Class A Ordinary Shares Series X) having a nominal value of EUR 25.- per share;
- (ii) 1,577 ordinary shares (designated hereby as the «Class A Ordinary Shares Series Y», having a nominal value of EUR 25.- per share (each such Class A Ordinary Share Series Y subject to conversion into Class A Ordinary Shares Series Y Prime, each with a nominal value of EUR 25.-, pursuant to Part II-B(iii) of Division A of Article 6);
- (iii) 2,102 ordinary shares (designated hereby as the «Class A Ordinary Shares Series Z»), having a nominal value of EUR 25.- per share (each such Class A Ordinary Shares Series Z subject to conversion into Class A Ordinary Shares Series Z Prime, each with a nominal value of EUR 25.-, pursuant to Part III-C(iii) of Division A of Article 6;
- (b) twelve (12) ordinary shares (designated hereby as the «Class B Ordinary Shares») having a nominal value of EUR 25.- per share;
- (c) one thousand sixty-seven (1,067) ordinary shares (designated hereby as the «Class C Ordinary Shares») having a nominal value of EUR 25.- per share; and
- (d) twelve (12) ordinary shares (designated hereby as the «Class D Ordinary Shares») having a nominal value of EUR 25.- per share.

Ordinary Shares of the Company, of any class or classes (and of any series of a class) hereafter authorized, may be issued by the Company from time to time pursuant to a resolution of the Shareholders of the Company for such consideration permitted by Law as may be fixed from time to time by the Shareholders of the Company (provided that such consideration shall be at least 25.0 EUR).

All Shares shall vote together, and except as may be required by law, the holders of any separate class or series of Shares shall not be entitled to vote separately on any matter.

No Shares of any class or series shall be entitled to any pre-emptive rights with respect to any Shares of the Company, except as all the Shareholders may have otherwise agreed in a written agreement signed by all Shareholders.

No Distribution (as defined below) shall be made on any class of Shares (or series thereof) unless the rights of all classes of Shares (and series thereof) specified herein are observed.

The designations of the classes of Ordinary Shares of the Company and of the series of the classes of such Ordinary Shares, the voting powers, preferences and relative, participating, optional or other special rights, and the qualifications, limitations or restrictions of the classes of Ordinary Shares of the Company and of the series of the classes of such Ordinary Shares, are as follows:

# Division A. Class A Ordinary Shares

#### **PART I**

This Part I hereby designates the voting powers, preferences and relative, participating, optional or other special rights, and the qualifications, limitations or restrictions applicable to all series of Class A Ordinary Shares unless otherwise provided for or as set forth and designated in Part II of this Division A of Article 6.

All Class A Ordinary Shares shall be identical in all respects except as otherwise provided in Part II of this Division A of Article 6. The shares of any one series of Class A Ordinary Shares shall be identical with each other in all respects except as provided in this Division A of Article 6. The shares of every series of Class A Ordinary Shares shall share ratably (except as provided in Part II of this Division A of Article 6) in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends. All Class A Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall be retired with the effect that the issued number of Class A Ordinary Shares is reduced.

- 1. Distributions. Holders of the Class A Ordinary Shares (including the holders of each series of the Class A Ordinary Shares), subject to the rights of holders of the Class B Ordinary Shares, the Class C Ordinary Shares and the Class D Ordinary Shares, will be entitled to receive all distributions made, when, as, and if declared by the Shareholders' Meeting out of funds legally available therefor, in accordance with applicable law. Any such amounts distributable to the holders of any series of the Class A Ordinary Shares will be distributed on a parity, share for share, except as provided in Part II of this Division A of Article 6.
- 2. Voting Rights. Each Class A Ordinary Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which Shareholders have the right to vote.
- 3. Liquidation Rights. In the event of any voluntary or involuntary liquidation, dissolution or winding up of the Company (a «Liquidation»), after payment of all debts and liabilities of the Company, a holder of any series of Class A Ordinary Shares will be entitled to receive that portion of such remaining assets to which such holder would have been

entitled under Part II of this Division A if such Liquidation had been a Distribution (as defined below) by the Company. Any such amounts distributable to the holders of any series of the Class A Ordinary Shares will be distributed on a parity, share for share, except as provided in Part II of this Division A of Article 6. Neither the merger nor consolidation of the Company into or with any other entity or entities, nor the merger or consolidation of any other entity or entities into or with the Company, nor a sale, transfer, lease or exchange (for cash, securities or other consideration) of all or any part of the assets of the Company shall be deemed to be a liquidation, dissolution or winding up of the Company within the meaning of this paragraph 3, unless such merger, consolidation, sale, transfer, lease or exchange shall be in connection with or intended to be a plan of complete liquidation, dissolution or winding up of the Company.

4. Redemption; Convertibility, Assessability. Class A Ordinary Shares will not be subject to mandatory redemption, will not be convertible into any other Shares and will be non-assessable.

#### **PART II**

This Part II hereby designates those preferences and relative, participating, optional or other special rights, and the qualifications, limitations or restrictions applicable especially to the respective series of Class A Ordinary Shares.

A. Class A Ordinary Shares - Series X

There is hereby designated the number of shares, the special rights, qualifications, limitations and other restrictions applicable to the Class A Ordinary Shares - Series X, as follows:

- (i) The number of shares constituting the Class A Ordinary Shares Series X is hereby fixed at 153,954; and
- (ii) The holders of Class A Ordinary Shares Series X shall be entitled to participate in all distributions by the Company, whether in the form of dividends, return of capital payments, liquidation (full or partial) payments or otherwise («Distributions»), with respect to the Class A Ordinary Shares as follows, but shall be subject to the rights of holders of Class B Ordinary Shares and Class D Ordinary Shares:
- (a) Each Class A Ordinary Share Series X, each Class A Ordinary Share Series Y Prime (if any) and each Class A Ordinary Share Series Z Prime (if any) shall so participate on a parity with all other such Shares on a share for share basis: and
- (b) Each Class A Ordinary Share Series Y and each Class A Ordinary Share Series Z shall so participate on a parity with all other such Shares on a share for share basis.
- (c) Each Class A Ordinary Share Series Y and each Class A Ordinary Share Series Z shall so participate in an amount equal to 8.877762 times the amount to which each Class A Ordinary Share Series X, each Class A Ordinary Share Series Y Prime (if any) and each Class A Ordinary Share Series Z Prime (if any) is then entitled.
  - B. Class A Ordinary Shares Series Y

There is hereby designated the number of shares, the special rights, qualifications, limitations and other restrictions applicable to the Class A Ordinary Shares - Series Y, as follows:

- (i) The number of shares constituting the Class A Ordinary Shares Series Y is hereby fixed at 1,577; and
- (ii) The holders of Class A Ordinary Shares Series Y shall be entitled to participate in all Distributions with respect to the Class A Ordinary Shares as follows, but shall be subject to the rights of holders of Class B Ordinary Shares:

Each Class A Ordinary Share - Series Y (and each Class A Ordinary Share - Series Z) shall so participate on a parity with all other such Shares on a share for share basis; and

- (a) Each Class A Ordinary Share Series Y (and each Class A Ordinary Share Series Z) shall so participate in an amount equal to 8.877762 times the amount to which each Class A Ordinary Share Series X, each Class A Ordinary Share Series Y Prime (if any) and each Class A Ordinary Share Series Z Prime (if any) is then entitled.
- (iii) Upon the valid transfer of Class A Ordinary Shares Series Y by the holder thereof (other than by exercise of rights by a creditor under a pledge or other security agreement), each Class A Ordinary Share Series Y so transferred shall, at the option of the holder, be converted into (and the transferee shall receive) Class A Ordinary Shares Series Y Prune at the ratio of 8.877762 Class A Ordinary Shares Series Y Prime for each Class A Ordinary Share Series Y (and rounded down to the nearest whole share). Such Class A Ordinary Shares Series Y Prime shall remain subject to the rights of holders of Class B Ordinary Shares and shall be entitled to participate in all Distributions with respect to the Class A Ordinary Shares as described in Part II-A(ii) of Division A of Article 6. Prior to the conversion of any Class A Ordinary Share-Series Y the holder shall give at least 2 days notice to the Manager and other holders of Class A Ordinary Shares (which notice shall specify the date of conversion) and, if the shares to be so converted are represented by certificates, shall surrender the certificates representing such shares to the Manager. Any Class A Ordinary Share Series Y so converted shall cease its separate existence and shall have no further rights from and after such conversion and the Manager shall amend the Register of Shares.

C. Class A Ordinary Shares - Series Z

There is hereby designated the number of shares, the special rights, qualifications, limitations and other restrictions applicable to the Class A Ordinary Shares - Series Z, as follows:

- (i) The number of shares constituting the Class A Ordinary Shares Series Z is fixed at 2,102; and
- (ii) The holders of Class A Ordinary Shares Series Z shall be entitled to participate in all Distributions with respect to the Class A Ordinary Shares as follows, but shall be subject to the rights of holders of Class B Ordinary Shares and Class C Ordinary Shares:
- (a) Each Class A Ordinary Share-Series Z (and each Class A Ordinary Share Series Y) shall so participate on a parity with all other such Shares on a share for share basis; and
- (b) Each Class A Ordinary Share Series Z (and each Class A Ordinary Share-Series Y) shall so participate in an amount equal to 8.877762 times the amount to which each Class A Ordinary Share-Series X, each Class A Ordinary Share Series Y Prime (if any) and each Class A Ordinary Share Series Z Prime (if any) is then entitled.
- (iii) Upon the valid transfer of Class A Ordinary Shares Series Z by the holder thereof (other than by exercise of rights by a creditor under a pledge or other security agreement), each Class A Ordinary Share Series Z so transferred

shall, at the option of the holder, be converted into (and the transferee shall receive) Class A Ordinary Shares - Series Z - Prime at a ratio of 8.877762 Class A Ordinary Shares - Series Z - Prime for each Class A Ordinary Share - Series Z (and rounded down to the nearest whole share). Such Class A Ordinary Shares - Series Z - Prime shall remain subject to the rights of holders of Class B Ordinary Shares and Class C Ordinary Shares and shall be entitled to participate in all Distributions with respect to the Class A Ordinary Shares as described in Part II-A(ii) of Division A of Article 6. Prior to the conversion of any Class A Ordinary Shares - Series Z the holder shall give at least 2 days notice to the Manager and other holders of Class A Ordinary Shares (which notice shall specify the date of conversion) and, if the shares to be so converted are represented by certificates, shall surrender the certificates representing such shares to the Manager. Any Class A Ordinary Share - Series Z so converted shall cease its separate existence and shall have no further rights from and after such conversion and the Manager shall amend the Register of Shares.

#### Division B. Class B Ordinary Shares

This Division B hereby designates the voting powers, preferences and relative, participating, optional or other special rights, and the qualifications, limitations or restrictions applicable to the Class B Ordinary Shares.

All Class B Ordinary Shares shall be identical in all respects. All holders of Class B Ordinary Shares shall share ratably share for share in Distributions with respect to the Class B Ordinary Shares. All Class B Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall be retired with the effect that the issued number of Class B Ordinary Shares is reduced.

- 1. Voting Rights. Each Class B Ordinary Share will entitle the holder thereof, voting together with holders of Class A Ordinary Shares (including all series thereof), Class C Ordinary Shares and Class D Ordinary Shares, to one vote on all matters upon which shareholders have a right to vote.
- 2. Distribution Rights. Holders of the Class B Ordinary Shares will be entitled collectively to receive 2.5% of all Distributions made by the Company after the Company shall have distributed to the holders of Class A Ordinary Shares Series X such amounts as are necessary to cause the holders of Class A Ordinary Shares Series X to achieve such internal rate of return as the holders of the Class A Ordinary Shares Series X and the holders of the Class B Ordinary Shares may agree in a written agreement signed by all Shareholders.
- 3. Redemption; Convertibility; Assessability. Class B Ordinary Shares will not be subject to redemption, will not be convertible into any other shares of capital stock and will be non-assessable.

### Division C. Class C Ordinary Shares

This Division C hereby designates the voting powers, preferences and relative, participating, optional or other special rights, and the qualifications, limitations or restrictions applicable to all shares of Class C Ordinary Shares.

All Class C Ordinary Shares shall be identical in all respects. All holders of Class C Ordinary Shares shall share ratably share for share in Distributions with respect to the Class C Ordinary Shares. All Class C Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall be retired, with the effect that the issued number of Class C Ordinary Shares is reduced.

- 1. Voting Rights. Each Class C Ordinary Share will entitle the holder thereof, voting together with holders of Class A Ordinary Shares (including all series thereof), Class B Ordinary Shares and Class D Ordinary Shares, to one vote on all matters upon which shareholders have a right to vote.
- 2. Distribution Rights. Holders of the Class C Ordinary Shares will be entitled collectively to receive 100% of all Distributions made by the Company otherwise distributable with respect to the Class A Ordinary Shares -- Series Z; provided that Distributions to the holders of Class C Ordinary Shares shall commence only if and when the holders of Class A Ordinary Shares Series Z shall have received Distributions with respect thereto equal to the amount contributed to the Company therefor, and provided further that such Distributions shall be made to holders of Class C Ordinary Shares only until the Company shall have distributed to the holders of Class A Ordinary Shares Series X such amounts as are necessary do cause the holders of Class A Ordinary Shares Series X to achieve such internal rate of return as the holders of the Class A Ordinary Shares Series Z and the holders of Class C Ordinary Shares may agree in a written agreement signed by all Shareholders. (For the purpose of this paragraph 2, all Distributions to holders of Class A Ordinary Shares Series Z Prime (if any) shall be treated as Distributions to holders of the Class A Ordinary Shares Series Z from which they were converted.)
- 3. Redemption; Convertibility; Assessability. The Class C Ordinary Shares will not be subject to redemption, will not be convertible into any other shares of capital stock and will be non-assessable.

# Division D. Class D Ordinary Shares

This Division D hereby designates the voting powers, preferences, and relative, participating, optional or other special rights, and the qualifications, limitations or restrictions applicable to all shares of Class D Ordinary Shares.

All Class D Ordinary Shares shall be identical in all respects. All holders of Class D Ordinary Shares shall share ratably share for share in Distributions with respect to the Class D Ordinary Shares. All Class D Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall be retired with the effect that the issued number of Class D Ordinary Shares is reduced.

- 1. Voting Rights. Each Class D Ordinary Share will entitle the holder thereof voting together with holders of Class A Ordinary Shares (including all series thereof), Class B Ordinary Shares and Class C Ordinary Shares, to one vote on all matters upon which shareholders have a right to vote.
- 2. Distribution Rights. Holders of the Class D Ordinary Shares will be entitled collectively to receive 100% of all Distributions made by the Company otherwise distributable with respect to Class A Ordinary Shares Series X; provided that Distributions to holders of Class D Ordinary Shares shall commence only if and when the Company shall have distributed to the holders of Class A Ordinary Shares Series X such amounts as are necessary to cause the holders of Class A Ordinary Shares Series X to achieve the internal rate of return applicable to the Class C Ordinary Shares, and

provided further that Distributions to holders of Class D Ordinary Shares shall be made only until the aggregate amount of all Distributions made with respect to the Class D Ordinary Shares is equal to the aggregate amount of all Distributions previously made with respect to the Class C Ordinary Shares.

3. Redemption; Convertibility; Assessability. The Class D Ordinary Shares will not be subject to redemption, will not be convertible into any other shares of capital stock and will be non-assessable.»

#### Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any lawyer or employee of BEGHIN & FEIDER in association with ALLEN & OVERY to proceed on behalf of the Company to the registration of the cancelled shares in the share register of the Company.

### Sixth resolution

The Meeting resolves to empower and authorize any lawyer of Coudert Brothers in order to perfect any formalities necessary for or in connection with the transfer of the membership interests in NRW Holdco to the Company.

#### Evaluation

The aggregate amount of the costs, expenditures, remuneration or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of this deed, is approximately one hundred thousand francs (100,000.-LUF).

#### Statement

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version including the amendment of article 6 of the articles of association in German. At the request of the appearing person and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the appearing person, said appearing person signed with Us, the notary, the present original deed.

# Suit la traduction française du procès-verbal, incluant la traduction allemande de l'article 6 des statuts:

L'an deux mille un, le cinq septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu pour une Assemblée Générale Extraordinaire des associés (l'«Assemblée») de CALLAHAN InvestCO GERMANY 1, S.à.r.l. (la «Société») ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74.512, constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée suivant acte reçu par Me Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 10 février 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro C 415 du 10 juin 2000, lequel a été modifié suivant plusieurs actes reçus par le notaire précité, en date du 13 juillet 2000 et 18 juillet 2000, publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro C 27 du 16 janvier 2001:

1) GERMANY TELECOMMUNICATIONS 1, S.à.r.l., ayant son siège social à 43 Grosvenor Street, Fourth Floor, London, W1X 9FH, England («GT»);

lci représentée par Me Gérald Origer, avocat résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé du 5 septembre 2001.

2) SANTANDER CENTRAL HISPANO BANK & TRUST (BAHAMAS) LTD., ayant son siège social à P.O. Box N1682, Bahamas Financial Centre, 3rd Floor, Charlotte and Shirley Street, Nassau, Bahamas («Santander Bahamas»);

lci représentée par Me Gérald Origer, avocat résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé du 5 septembre 2001.

3) CALLAHAN ASSOCIATES HOLDINGS (GERMANY 1) L.L.C., ayant son siège social à c/o Suite 650, 3200 Cherry Creek South Drive, Denver, Colorado 80209. U.S.A. («CAI-Investor»);

lci représentée par Me Gérald Onger, avocat résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé du 5 septembre 2001.

4) ML PRIVATE EQUITY ASSOCIATES II L.L.C., ayant son siège social à World Financial Center, 250 Vesey Street, North Tower 12th Floor, New York, NY 10281, U.S.A. («ML»).

Ici représentée par Me Gérald Origer, avocat résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé du 5 septembre 2001.

5) CAPITAL COMMUNICATIONS CDPQ, INC., ayant son siège social à 1981, McGill College Avenue, Montreal (Quebec) Canada H3A3C7 («CDPQ»);

Ici représentée par Me Gérald Origer, avocat résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé du 5 septembre 2001.

6) TRIMARAN FUND II, L.L.C., ayant son siège social à 425 Lexington Avenue, Third Floor, New York, NY 10019, U.S.A. («TFII»);

lci représentée par Me Gérald Origer, avocat résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé du 5 septembre 2001.

7) TRIMARAN PARALLEL FUND II, L.P., ayant son siège social à 425 Lexington Avenue, Third Floor, New York, NY 10019, U.S.A. («TPFII»);

Ici représentée par Me Gérald Origer, avocat résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé du 5 septembre 2001.

8) TRIMARAN CAPITAL, L.L.C., ayant son siège social à 425 Lexington Avenue, Third Floor, New York, NY 10019, U.S.A. («TC LLC»);

Ici représentée par Me Gérald Origer, avocat résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé du 5 septembre 2001.

9) CIBC WORLD MARKETS IRELAND LIMITED, ayant son siège social à 425 Lexington Avenue, Third Floor, New York, NY 10019, U.S.A. («CIBC WM»);

lci représentée par Me Gérald Origer, avocat résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé du 5 septembre 2001.

10) CIBC EMPLOYEE PRIVATE EQUITY FUND (TRIMARAN) PARTNERS, ayant son siège social à 425 Lexington Avenue, Third Floor, New York, NY 10019, U.S.A. («CIBC EPEF»);

Ici représentée par Me Gérald Origer, avocat résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé du 5 septembre 2001.

11) KDG INVESTORS, L.P., ayant son siège social à Walkerhouse Mary Street, P.O. Box 265, George Town, Grand Cayman («KIL»);

lci représentée par Me Gérald Origer, avocat résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé du 5 septembre 2001.

12) DSL HOLDINGS LIMITED, ayant son siège social à West Wind Building, P.O. Box 1111, Grand Cayman, Cayman Islands, S.W.T. («DSL»);

Ici représentée par Me Gérald Origer, avocat résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé du 5 septembre 2001.

13) AG (GERMANY) L.L.C., ayant son siège social à c/o Angelo Gordon & Company, 26th Floor, 245 Park Avenue, New York, N.Y. 10167, U.S.A. («AG»);

Ici représentée par Me Gérald Origer, avocat résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé du 5 septembre 2001.

14) BOCP/BFIP/BFCP HOLDCO CAPITAL PARTNERS (CAYMAN) III L.P. ayant son siège social à c/o Walkers, Walkers House, Mary Street, George Town, P.O. Box 265GT, Grand Cayman, («Blackstone Offshore/Family Holdco»)

Ici représentée par Me Gérald Origer, avocat résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé du 5 septembre 2001.

15) INVESTCORP CGC LIMITED PARTNERSHIP, ayant son siège social à West Wind Building, P.O. Box 1111, Grand Cayman, Cayman Islands, B.W.I. («Investcorp»)

Ici représentée par Me Gérald Origer, avocat résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé du 5 septembre 2001.

16) AG EQUITY PARTNERS, L.P., ayant son siège social 6 c/o the Prentice-Hall Corporation System, hic., 1013 Centre Road, Wilmington, New Castle County, Delaware 19805-1297, U.S.A. («AGED»);

Ici représentée par Me Gérald Origer, avocat résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé du 5 septembre 2001.

17) BLACKSTONE HOLDCO CAPITAL PARTNERS (CAYMAN) III L.P., ayant son siège social c/o Walkers, Walkers House, Mary Street, George Town, P.O. Box 265GT, Grand Cayman, («BCP Onshore Holdco»)

lci représentée par Me Gérald Origer, avocat résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé du 5 septembre 2001.

18) BLACKSTONE HOLDCO COMMUNICATIONS PARTNERS (CAYMAN) L.P., ayant son siège social c/o Walkers, Walkers House, Mary Street, George Town, P.O. Box 265GT, Grand Cayman, («BCOM Holdco»)

lci représentée par Me Gérald Origer, avocat résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé du 5 septembre 2001.

19) BLACKSTONE KABEL PARTNERS (CAYMAN) A.L.P., ayant son siège social c/o Walkers, Walkers House, Mary Street, George Town, P.O. Box 265GT, Grand Cayman, («BKP»)

lci représentée par Me Gérald Origer, avocat résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé du 5 septembre 2001.

20) BLACKSTONE KABEL CO-INVEST (CAYMAN) LIMITED, ayant son siège social à/o Walkers, Walkers House, Mary Street, George Town, P.O. Box 265GT, Grand Cayman, («BKC»)

lci représentée par Me Gérald Origer, avocat résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé du 5 septembre 2001.

21) CALLAHAN INVESTCO GERMANY 2, S.à.r.l., ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg («InvestCo 2»);

lci représentée par Me Gérald Origer, avocat résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé du 5 septembre 2001.

(Les entités énumérées de 1 à 15 sont ci-après collectivement désignés comme les «Associés Non - VCOC»).

(Les entités énumérées de 16 à 20 sont ci-après collectivement désignés comme les «Associés VCOC»).

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec l'acte auprès des administrations.

Le représentant des Associés expose et prie le notaire d'acter:

I. 329,518 (trois cent vingt-neuf mille cinq cent dix-huit) Parts Sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune, représentant la totalité du capital social votant de la Société d'un montant de EUR 8,237,950 (huit millions deux cent trente-sept mille neuf cent cinquante) sont représentées à l'Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour tel que ci-après reproduit.

- II. Que la présente Assemblée a pour ordre du jour.
- 1. Renonciation aux formalités de convocation;
- 2. Réduction du capital social de la Société pour le porter de EUR 8.237.950 (huit millions deux cent trente sept mille neuf cent cinquante Euro) à un montant de EUR 3.968.100 (trois millions neuf cent soixante-huit mille cent Euro) par (i) l'annulation de 39.883 (trente-neuf mille huit cent quatre-vingt-trois) parts sociales ordinaires de Catégorie A-série X détenues par les Associés VCOC et 126.925 (cent vingt-neuf mille neuf cent vingt-cinq) parts sociales ordinaires de Catégorie A-série X détenues par InvestCo 2 et par remboursement en nature aux Associés VCOC et à Investco 2 d'un montant de EUR 715.650 (sept cent quinze mille six cent cinquante Euro) détenu par la Société dans le capital social de Callahan Nordrhein Westfalen, GmbH («NRW Holdco») et par (ii) rachat et annulation de 1.708 (mille sept cent huit) parts sociales ordinaires de Catégorie A série Y et de 2.278 (deux mille deux cent soixante-dix-huit) parts sociales ordinaires de catégorie A série Z détenues par Cai-Investor dans la Société en contrepartie d'une augmentation du prix d'achat ainsi que des droits aux dividendes des 1.577 (mille cinq cent soixante-dix-sept) parts sociales ordinaires de Catégorie A série Y restantes et des 2.102 (deux mille cent deux) parts sociales ordinaires de Catégorie A série Z restantes détenues par Cai-Investor dans la Société après un tel rachat et annulation (les «Parts Sociales Restantes»), par un pourcentage suffisant que pour assurer que les Parts Sociales Restantes continuent d'avoir des droits aux dividendes équivalents à ceux attachés aux parts sociales ordinaires de Catégorie A série Z détenues par Cai-Investor dans la Société préalablement au rachat et à l'annulation;
  - 3. Renonciation par les Associés Non-VCOC à tout éventuel droit au rachat de leurs parts sociales par la Société;
  - 4. Modification de l'article 6 des statuts de la Société,
- 5. Modification au registre des Associés et pouvoir accordé à tout avocat ou employé de BEGHIN & FEIDER en association avec ALLEN & OVERY afin de réaliser les inscriptions relatives à l'annulation des parts sociales dans le registre des Associés.
- 6. Pouvoir à tout avocat ou employé de Coudert Brothers pour accomplir toute formalité nécessaire pour ou en relation avec le transfert des parts sociales de NRW Holdco.
  - III. Qu'après délibération, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

#### Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée, l'Assemblée décide de faire abstraction des convocations d'usage, les Associés représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

### Deuxième résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social de la Société pour le porter de EUR 8.237.950 (huit millions deux cent trente sept mille neuf cent cinquante Euro) à un montant de EUR 3.968.100 (trois millions neuf cent soixante-huit mille cent Euro) par (i) l'annulation de 39.883 (trente-neuf mille huit cent quatre-vingt-trois) parts sociales ordinaires de Catégorie A-série X détenues par les Associés VCOC et 126.925 (cent vingt-neuf mille neuf cent vingt-cinq) parts sociales ordinaires de Catégorie A-série X détenues par InvestCo 2 et par remboursement en nature aux Associés VCOC et à InvestCo 2 d'un montant de EUR 715.650 (sept cent quinze mille six cent cinquante Euro) détenu par la Société dans le capital social de Callahan Nordrhein Westfalen, G.m.b.H. («NRW Holdco») et par (ii) rachat et annulation de 1.708 (mille sept cent huit) parts sociales ordinaires de Catégorie A - série Y et de 2.278 (deux mille deux cent soixante-dix-huit) parts sociales ordinaires de catégorie A - série Z détenues par Cai-Investor dans la Société en contrepartie d'une augmentation du prix d'achat ainsi que des droits aux dividendes des 1.577 (mille cinq cent soixante-dix-sept) parts sociales ordinaires de Catégorie A - série Y restantes et des 2.102 (deux mille cent deux) parts sociales ordinaires de Catégorie A - série Z restantes détenues par Cai-Investor dans la Société après un tel rachat et annulation (les «Parts Sociales Restantes»), par un pourcentage suffisant que pour assurer que les Parts Sociales Restantes continuent d'avoir des droits aux dividendes équivalents à ceux attachés aux parts sociales ordinaires de Catégorie A - série Y et aux parts sociales ordinaires de Catégorie A - série Z détenues par Cai-Investor dans la Société préalablement au rachat et à l'annulation;

Le dit remboursement ne pourra se faire que sous observation de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

#### Troisième résolution

L'Assemblée prend acte que les Associés Non-VCOC renoncent à leur droit (éventuel) au rachat de leurs parts par la Société;

# Quatrième résolution

Compte tenu des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

### «Art. 6. Kapital

Der Nennwert des gezeichneten Gesellschaftskapitals wird mit Euro 3.968.100 festgelegt und setzt sich aus den folgenden Geschäftsanteilen zusammen:

- (a) (i) 153.924 Geschäftsanteile («Geschäftsanteile der Klasse A Serie X» genannt) mit einem Nennwert von je Euro 25,0;
- (ii) 1.577 Geschäftsanteile (Geschäftsanteile der Klasse A Serie Y» genannt) mit einem Nennwert von je Euro 25,0 (wobei jeder Geschäftsanteil der Klasse A Serie Y gemäß Teil II B(iii) des Absatzes A, Artikel 6 in einen Geschäftsanteil der Klasse A Serie Y, Prime, mit einem Nennwert von je Euro 25,0 umgewandelt werden kann);

- (iii) 2.102 Geschäftsanteile («Geschäftsanteile der Klasse A Serie Z» genannt) mit einem Nennwert von je Euro 25,0 (wobei jeder Geschäftsanteil der Klasse A Serie Z gemäß Teil II-C(iii) des Absatzes A, Artikel 6 in einen Geschäftsanteil der Klasse A Serie Z, Prime, mit einem Nennwert von je Euro 25,0 umgewandelt werden kann);
  - (b) zwölf (12) Geschäftsanteile («Geschäftsanteile der Klasse B» genannt) mit einem Nennwert von je Euro 25,0;
- (c) eintausendsiebenundsechzig (1.067) Geschäftsanteile («Geschäftsanteile der Klasse C» genannt) mit einem Nennwert von je Euro 25,0; und
  - (d) zwölf (12) Geschäftsanteile («Geschäftsanteile der Klasse D» genannt) mit einem Nennwert von je Euro 25,0.

Die nachstehend genehmigten Geschäftsanteile an der Gesellschaft können ungeachtet ihrer Klasse (und der Serie der Klassen) von der Gesellschaft von Zeit zu Zeit nach Maßgabe der Beschlüsse der Gesellschafter gegen die gesetzlich zulässigen Gegenleistungen ausgegeben werden, die die Gesellschafter von Zeit zu Zeit bestimmen (wobei der Mindestwert einer Gegenleistung sich auf Euro 25,0 beläuft).

Die Inhaber sämtlicher Geschäftsanteile stimmen gemeinsam ab, und soweit nicht kraft Gesetz anderweitig vorgesehen, sind die Inhaber von Geschäftsanteilen einzelner Klassen oder Serien von Geschäftsanteilen nicht befugt, über eine Angelegenheit separat abzustimmen.

Kein Geschäftsanteil einer Klasse oder Serie ist mit Vorzugsrechten in bezug auf Geschäftsanteile der Gesellschaft verbunden, es sei denn, alle Gesellschafter haben sich anhand einer von ihnen allen unterzeichneten schriftlichen Vereinbarung damit einverstanden erklärt.

Ausschüttungen (wie nachstehend definiert) erfolgen in bezug auf eine beliebige Klasse von Geschäftsanteilen nur, wenn die Rechte aller in diesem Vertrag genannten Anteilsklassen (und Serien) dabei Berücksichtigung finden.

Die Klassen der Geschäftsanteile der Gesellschaften, die Serien der Klassen, die Stirnunrechte, die Vorzugsrechte sowie die Verhältnis-, Beteiligungs- Options-, oder sonstigen Sonderrechte und die mit den Geschäftsanteilklassen und den betreffenden Serien verbundenen Bedingungen, Auflagen und Einschränkungen sind wie folgt:

Absatz A. Geschäftsanteile der Klasse A

#### TEIL I

In diesem Teil 1 werden die Stimmrechte, die Vorzugsrechte, die Verhältnis-, Beteiligungs-, Options- und sonstigen Sonderrechte sowie die Bedingungen, Auflagen und Einschränkungen aufgeführt, die für alle Serien der Geschäftsanteile der Klasse A gelten, soweit keine anderweitigen Vorkehrungen getroffen wurden bzw. im Teil II dieses Absatzes A, Artikel 6 nichts Anderweitiges festgelegt ist.

Sämtliche Geschäftsanteile der Klasse A sind in jeder Hinsicht identisch, soweit im Teil II, Absatz A, Artikel 6 nicht anderweitig vorgesehen. Die Anteile einer jeden Serie der Geschäftsanteile der Klasse A sind in jeder Hinsicht miteinander identisch, soweit in diesem Absatz A des Artikels 6 nicht anderweitig vorgesehen. Die Anteile jeder Serie von Geschäftsanteilen der Klasse A nehmen anteilmäßig (soweit im Teil II dieses Absatzes A, Artikel 6 nicht anderweitig vorgesehen) an der Ausschüttung von Dividenden sowie an der Zuweisung von anderen Vermögenswerten als im Wege der Dividendenausschüttung teil. Sämtliche Geschäftsanteile der Klasse A, die von der Gesellschaft gekauft oder anderweitig erworben wurden, werden mit der Wirkung zurückgezogen, daß die ausgegebene Anzahl der Geschäftsanteile der Klasse A reduziert wird.

- 1. Ausschüttungen. Die Inhaber von Geschäftsanteilen der Klasse A (einschließlich den Inhabern, aller Serien der Geschäftsanteile der Klasse A) haben vorbehaltlich der Rechte, die den Inhabern der Geschäftsanteile der Klassen B, C und D zustehen, Anspruch auf Teilnahme an allen vorgenommenen Ausschüttungen, wenn, wie und soweit sie von der Gesellschafterversammlung erklärt werden, aus den dafür rechtmäßig zur Verfügung stehenden Geldern sowie nach dem maßgeblichen Recht. Jegliche an die Inhaber von Serien der Geschäftsanteile der Klasse A ausschüttbaren Beträge werden paritätisch Anteil für Anteil verteilt, soweit im Teil II dieses Absatzes A, Artikel 6 nicht anderweitig vorgesehen.
- 2. Stimmrechte. Jeder Geschäftsanteil der Klasse A verleiht dem Inhaber das Recht, bei sämtlichen Angelegenheiten, die der Abstimmung der Gesellschafter bedürfen, mit einer Stimme abzustimmen.
- 3. Rechte bei Auflösung. Im Falle einer freiwilligen oder zwangsläufigen Auflösung, Liquidation oder Abwicklung («Auslösung») hat der Inhaber von Geschäftsanteilen der Klasse A aus einer bestimmten Serie nach Begleichung sämtlicher Schulden und Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein Recht auf Erhalt des Teil der verbleibenden Vermögenswerte, auf die er gemäß Teil II dieses Absatzes A Anspruch hätte, wäre die Auflösung eine Ausschüttung (wie nachstehend definiert) seitens der Gesellschaft. Sämtliche Beträge, die an die Inhaber einer Serie von Geschäftsanteilen der Klasse A auszuschütten sind, werden paritätisch Anteil für Anteil ausgeschüttet, soweit im Teil II dieses Absatzes A, Artikel 6 nicht anderweitig vorgesehen. Weder eine Fusion noch eine Zusammenlegung der Gesellschaft mit bzw. in eine oder mehrere andere Körperschaften und weder die Fusion noch eine Zusammenlegung einer oder mehrerer anderer Körperschaften mit bzw. in die Gesellschaft und weder ein Verkauf, eine Übertragung noch ein Verleasen oder Austausch (gegen Bargeld, Wertpapiere oder sonstige Gegenleistungen) aller oder einiger Vermögenswerte der Gesellschaft wird als Auflösung, Liquidation oder Abwicklung der Gesellschaft im Sinne dieser Ziffer 3 betrachtet, es sei denn, eine Fusion, eine Zusammenlegung, ein Verkauf, eine Übertragung, ein Verleasen bzw. ein Austausch erfolgen in Verbindung mit oder sind Teil eines Plan einer vollständigen Auflösung, Liquidation oder Abwicklung der Gesellschaft.
- 4. Rückkauf; Umwandelbarkeit; Abtretbarkeit. Für Geschäftsanteile der Klasse A gilt kein obligatorischer Rückkauf; diese Geschäftsanteile können nicht in andere Geschäftsanteile umgewandelt und nicht abgetreten werden.

#### TEIL II

In diesem Teil II werden die Vorzugsrechte, die Verhältnis-, Beteiligungs-, Options- und sonstigen Sonderrechte sowie die Bedingungen, Auflagen und Einschränkungen aufgeführt, die im besonderen für die jeweiligen Serien von Geschäftsanteilen der Klasse A gelten.

#### A. Geschäftsanteile der Klasse A - Serie X

Im folgenden werden die Anzahl der Geschäftsanteile, die Sonderrechte, die Bedingungen, die Auflagen und sonstigen Einschränkungen aufgeführt, die für die Geschäftsanteile der Klasse A aus der Serie X gelten:

- (i) Die Anzahl der Geschäftsanteile der Klasse A aus der Serie X wird hiermit mit 153.954 festgelegt.
- (ii) Die Inhaber von Geschäftsanteilen der Klasse A aus der Serie X haben Anspruch auf Teilnahme bei allen Ausschüttungen der Gesellschaft in bezug auf die Geschäftsanteile der Klasse A, sei es in Form von Dividenden, der Rückzahlung von Kapitalzahlungen, der Auszahlung bei (vollständiger oder teilweiser) Auflösung oder in anderer Form («Ausschüttungen»); dieser Anspruch versteht sich allerdings vorbehaltlich der Rechte der Inhaber der Geschäftsanteile der Klassen B und D:
- (a) jeder Geschäftsanteil der Klasse A aus der Serie X, jeder (etwaige) Geschäftsanteil der Klasse A aus der Serie Y, Prime, und jeder (etwaige) Geschäftsanteil der Klasse A aus der Serie Z, Prime, ist paritätisch mit allen anderen Geschäftsanteilen auf der Grundlage «Anteil für Anteil» teilnahmeberechtigt; und
- (b) jeder Geschäftsanteil der Klasse A aus der Serie Y und jeder Geschäftsanteil der Klasse A aus der Serie Z ist paritätisch mit allen anderen Geschäftsanteilen auf der Grundlage «Anteil für Anteil» teilnahmeberechtigt;
- (c) jeder Geschäftsanteil der Klasse A aus der Serie Y und jeder Geschäftsanteil der Klasse A aus der Serie Z ist in Höhe eines Betrags des 8,877762-Fachen des Betrags, auf den jeder Geschäftsanteil der Klasse A aus der Serie X, jeder (etwaige) Geschäftsanteil der Klasse A aus der Serie Y, Prime, und jeder (etwaige) Geschäftsanteil der Klasse A, Serie Z, Prime zu einem solchen Zeitpunkt Anspruch hat, teilnahmeberechtigt.
  - B. Geschäftsanteile der Klasse A aus der Serie Y

Im folgenden werden die Anzahl der Geschäftsanteile, die Sonderrechte, die Bedingungen, die Auflagen und sonstigen Einschränkungen aufgeführt, die für die Geschäftsanteile der Klasse A aus der Serie Y gelten:

- (i) Die Anzahl der Geschäftsanteile der Klasse A aus der Serie Y wird hiermit mit 1.577 festgelegt.
- (ii) Die Inhaber von Geschäftsanteilen der Klasse A aus der Serie Y haben wie folgt Anspruch auf Teilnahme bei allen Ausschüttungen der Gesellschaft in bezug auf Geschäftsanteile der Klasse A; dieser Anspruch versteht sich allerdings vorbehaltlich der Rechte der Inhaber der Geschäftsanteile der Klasse B:
- (a) jeder Geschäftsanteil der Klasse A aus der Serie Y (und jeder Geschäftsanteil der Klasse A aus der Serie Z) ist paritätisch mit allen anderen Geschäftsanteilen auf der Grundlage «Aalteil für Anteil» teilnahmeberechtigt; und
- (b) jeder Geschäftsanteil der Klasse A aus der Serie Y (und jeder Geschäftsanteil der Klasse A aus der Serie Z) ist in Höhe eines Betrags des 8,877762-Fachen des Betrags, auf den jeder Geschäftsanteil der Klasse A aus der Serie X, jeder (etwaige) Geschäftsanteil der Klasse A aus der Serie Y, Prime, und jeder (etwaige) Geschäftsanteil der Klasse A, Serie Z, Prime zu einem solchen Zeitpunkt Anspruch hat, teilnahmeberechtigt.
- (iii) Bei gültiger Übertragung eines Geschäftsanteils der Klasse A aus der Serie Y seitens des Inhabers (außer durch Wahrnehmung der Rechte eines Gläubigers im Rahmen eines Pfandrechts oder sonstigen Sicherheitsvertrags) wird jeder derart übertragene Geschäftsanteil der Klasse A aus der Serie Y je nach Wahl des Inhabers in einen Geschäftsanteil der Klasse A aus der Serie Y, Prime, im Verhältnis von 8,877762 Geschäftsanteile der Klasse A aus der Serie Y, Prime, auf einen Geschäftsanteil der Klasse A aus der Serie Y urangewandelt (und auf den nächsten vollen Geschäftsanteil abgerundet) (und der Übertragungsempfänger erhält dann den letztgenannten Geschäftsanteil). Dieser Geschäftsanteil der Klasse A aus der Serie Y, Prime, unterliegt weiterhin den Rechten der Inhaber von Geschäftsanteilen der Klasse B und hat Anspruch auf Teilnahme bei allen Ausschüttungen in bezug auf die Geschäftsanteile der Klasse A, wie im Teil II-A(ii) des Absatzes A, Artikel 6 niedergelegt. Vor der Umwandlung von Geschäftsanteilen der Klasse A aus der Serie Y erteilt der Inhaber dem Geschäftsführer und den anderen Inhabern von Geschäftsanteilen der Klasse A mindestens zwei Tage im voraus eine entsprechende Nachricht (in der das Datum der Umwandlung anzugeben ist) und legt denn Geschäftsführer, soweit die umzuwandelnden Geschäftsanteile durch Zertifikate repräsentiert sind, diese Zertifikate vor. Alle derart umgewandelten Geschäftsanteile der Klasse A aus der Serie Y verlieren ihre separate Existenz und sind ab und nach der Umwandlung mit keinen weiteren Rechten mehr verbunden; der Geschäftsführer wird das Geschäftsanteilregister dementsprechend ändern.
  - C. Geschäftsanteile der Klasse A aus der Serie Z

Im folgenden werden die Anzahl der Geschäftsanteile, die Sonderrechte, die Bedingungen, die Auflagen und sonstigen Einschränkungen aufgeführt, die für die Geschäftsanteile der Klasse A aus der Serie Z gelten:

- (i) Die Anzahl der Geschäftsanteile der Klasse A aus der Serie Z wird hiermit mit 2.102 festgelegt.
- (ii) Die Inhaber von Geschäftsanteilen der Klasse A aus der Serie Z haben wie folgt Anspruch auf Teilnahme bei allen Ausschüttungen der Gesellschaft in bezug auf Geschäftsanteile der Klasse A; dieser Anspruch versteht sich allerdings vorbehaltlich der Rechte der Inhaber der Geschäftsanteile der Klassen B und C:
- (a) jeder Geschäftsanteil der Klasse A aus der Serie Z (und jeder Geschäftsanteil der Klasse A aus der Serie Y) ist paritätisch mit allen anderen Geschäftsanteilen auf der Grundlage «Anteil für Anteil» teilnahmeberechtigt; und
- (b) jeder Geschäftsanteil der Klasse A aus der Serie Z (und jeder Geschäftsanteil der Klasse A aus der Serie Y) ist in Höhe eines Betrags des 8,877762-Fachen des Betrags, auf den jeder Geschäftsanteil der Klasse A aus der Serie X, jeder (etwaige) Geschäftsanteil der Klasse A aus der Serie Y, Prime, und jeder (etwaige) Geschäftsanteil der Klasse A, Serie Z, Prime zu einem solchen Zeitpunkt Anspruch hat, teilnahmeberechtigt.
- (iii) Bei gültiger Übertragung eines Geschäftsanteils der Klasse A aus der Serie Z seitens des Inhabers (außer durch Wahrnehmung der Rechte eines Gläubigers im Rahmen eines Pfandrechts oder sonstigen Sicherheitsvertrags) wird jeder derart übertragene Geschäftsanteil der Klasse A aus der Serie Z je nach Wahl des Inhabers in einen Geschäftsanteil der Klasse A aus der Serie Z, Prime, im Verhältnis von 8,877762 Geschäftsanteilen der Klasse A aus der Serie Z, Prime, auf einen Geschäftsanteil der Klasse A aus der Serie Z umgewandelt (und auf den nächsten vollen Geschäftsanteil abgerundet) (und der Übertragungsempfänger erhält dann den letztgenannten Geschäftsanteil). Dieser Geschäftsanteil der Klasse A aus der Serie Z, Prime, unterliegt weiterhin den Rechten der Inhaber von Geschäftsanteilen der Klassen B und

C und hat Anspruch auf Teilnahme bei allen Ausschüttungen in bezug auf die Geschäftsanteile der Klasse A, wie im Teil II-A(ii) des Absatzes A, Artikel 6 niedergelegt. Vor der Umwandlung von Geschäftsanteilen der Klasse A aus der Serie Z erteilt der Inhaber dem Geschäftsführer und den anderen Inhabern von Geschäftsanteilen der Klasse A mindestens zwei Tage im voraus eine entsprechende Nachricht (in der das Datum der Umwandlung anzugeben ist) und legt dem Geschäftsführer, soweit die umzuwandelnden Geschäftsanteile durch Zertifikate repräsentiert sind, diese Zertifikate vor. Alle derart umgewandelten Geschäftsanteile der Klasse A aus der Serie Z verlieren ihre separate Existenz und sind ab und nach der Umwandlung zeit keinen weiteren Rechten mehr verbunden; der Geschäftsführer wird das Geschäftsanteilregister dementsprechend ändern.

### Absatz B. Geschäftsanteile der Klasse B

In diesem Absatz B werden die Stimmrechte, die Vorzugsrechte, die Verhältnis-, Beteiligungs-, Options- und sonstigen Sonderrechte sowie die Bedingungen, Auflagen und Einschränkungen aufgeführt, die für die Geschäftsanteile der Klasse B gelten.

Sämtliche Geschäftsanteile der Klasse B sind in jeder Hinsicht identisch. Sämtliche Inhaber von Geschäftsanteilen der Klasse B nehmen anteilmäßig auf der Grundlage «Anteil für Anteil» an Ausschüttungen in bezug auf Geschäftsanteile der Klasse B teil. Sämtliche Geschäftsanteile der Klasse B, die von der Gesellschaft gekauft oder anderweitig erworben wurden, werden mit der Wirkung zurückgezogen, daß die ausgegebene Anzahl der Geschäftsanteile der Klasse B reduziert wird.

- 1. Stimmrechte. Jeder Geschäftsanteil der Klasse B verleiht dem Inhaber das Recht, zusammen mit den Inhabern der Geschäftsanteile der Klasse A (einschließlich aller Serien davon), der Geschäftsanteile der Klasse C und der Geschäftsanteile der Klasse D mit einer Stimme über sämtliche Angelegenheiten abzustimmen, über die die Gesellschafter abstimmen dürfen.
- 2. Ausschüttungen. Die Inhaber von Geschäftsanteilen der Klasse B haben Anspruch darauf, zusammen 2,5% aller seitens der Gesellschaft erfolgenden Ausschüttungen entgegenzunehmen, nachdem die Gesellschaft an die Inhaber der Geschäftsanteile der Klasse A aus der Serie X die Beträge ausgeschüttet hat, die notwendig sind, damit die Inhaber der Geschäftsanteile der Klasse A aus der Serie X die interne Rentabilität erzielen, die die Inhaber der Geschäftsanteile der Klasse A aus der Serie X sowie die Inhaber der Geschäftsanteile der Klasse B in einem von allen Gesellschaftern unterzeichneten schriftlichen Vertrag vereinbart haben.
- 3. Rückkauf-, Umwandelbarkeit; Abtretbarkeit. Für Geschäftsanteile der Klasse B gilt kein Rückkauf; diese Geschäftsanteile können nicht in andere Geschäftsanteile umgewandelt und nicht abgetreten werden.

### Absatz C. Geschäftsanteile der Klasse C

In diesem Absatz C werden die Stimmrechte, die Vorzugsrechte, die Verhältnis-, Beteiligungs-, Options- und sonstigen Sonderrechte sowie die Bedingungen, Auflagert und Einschränkungen aufgeführt, die für die Geschäftsanteile der Klasse C gelten.

Sämtliche Geschäftsanteile der Klasse C sind in jeder Hutsicht identisch. Sämtliche Inhaber von Geschäftsanteilen der Klasse C nehmen anteilmäßig auf der Grundlage «Anteil für Anteil» an Ausschüttungen in bezug auf Geschäftsanteile der Klasse C teil. Sämtliche Geschäftsanteile der Klasse C, die von der Gesellschaft gekauft oder anderweitig erworben wurden, werden mit der Wirkung zurückgezogen, daß die ausgegebene Anzahl der Geschäftsanteile der Klasse C reduziert wird

- 1. Stimmrechte. Jeder Geschäftsanteil der Klasse C verleibt dem Inhaber das Recht, zusammen mit den Inhabern der Geschäftsanteile der Klasse A (einschließlich aller Serien davon), der Geschäftsanteile der Klasse B und der Geschäftsanteile der Klasse D mit einer Stimme über sämtliche Angelegenheiten abzustimmen, über die die Gesellschafter abstimmen dürfen
- 2. Ausschüttungen. Die Inhaber von Geschäftsanteilen der Klasse C haben Anspruch darauf, zusammen 100% aller seitens der Gesellschaft erfolgenden Ausschüttungen entgegenzunehmen, die ansonsten in bezug auf die Geschäftsanteile der Klasse A aus der Serie Z ausgeschüttet würden; dabei gilt die Voraussetzung, daß die Ausschüttungen an die Inhaber der Geschäftsanteile der Klasse C nur dann aufgenommen werden, wenn die Inhaber der Geschäftsanteile der Kasse A aus der Serie Z diesbezügliche Ausschüttungen entgegengenommen haben, deren Betrag dem Betrag entspricht, der dafür in die Gesellschaft eingelegt wurde; weiterhin gilt die Voraussetzung, daß diese Ausschüttungen nur solange an die Inhaber der Geschäftsanteile der Klasse C erfolgen, wie die Gesellschaft an die Inhaber der Geschäftsanteile der Klasse A aus der Serie X die interne Rentabilität erzielen, die die Inhaber der Geschäftsanteile der Klasse A aus der Serie X sowie die Inhaber der Geschäftsanteile der Klasse C in einem von allen Gesellschaftern unterzeichneten schriftlichen Vertrag vereinbart haben. (Für die Zwecke dieser Ziffer 2 werden alle Ausschüttungen an Inhaber von (etwaigen) Geschäftsanteilen der Klasse A aus der Serie Z, Prime, als Ausschüttungen an Inhaber von Geschäftsanteilen der Klasse A aus der Serie Z betrachtet, aus der sie umgewandelt wurden.)
- 3. Rückkauf; Umwandelbarkeit; Abtretbarkeit. Für Geschäftsanteile der Klasse C gilt kein Rückkauf; diese Geschäftsanteile können nicht in andere Geschäftsanteile umgewandelt und nicht abgetreten werden.

## Absatz D. Geschäftsanteile der Klasse D

In diesem Absatz D werden die Stimmrechte, die Vorzugsrechte, die Verhältnis-, Beteiligungs-, Options- und sonstigen Sonderrechte sowie die Bedingungen, Auflagen und Einschränkungen aufgeführt, die für die Geschäftsanteile der Klasse D gelten.

Sämtliche Geschäftsanteile der Klasse D sind in jeder Hinsicht identisch. Sämtliche Inhaber von Geschäftsanteilen der Klasse D nehmen anteilmäßig auf der Grundlage «Anteil für Anteil» an Ausschüttungen in bezug auf Geschäftsanteile der Klasse D teil. Sämtliche Geschäftsanteile der Klasse D, die von der Gesellschaft gekauft oder anderweitig erworben wur-

den, werden mit der Wirkung zurückgezogen, daß die ausgegebene Anzahl der Geschäftsanteile der Klasse D reduziert wird

- 1. Stimmrechte. Jeder Geschäftsanteil der Klasse D verleiht dem Inhaber das Recht, zusammen mit den Inhabern der Geschäftsanteile der Klasse A (einschließlich aller Serien davon), der Geschäftsanteile der Klasse B und der Geschäftsanteile der Klasse C mit einer Stimme über sämtliche Angelegenheiten abzustimmen, über die die Gesellschafter abstimmen dürfen
- 2. Ausschüttungen. Die Inhaber von Geschäftsanteilen der Klasse D haben Anspruch darauf, zusammen 100% aller seitens der Gesellschaft erfolgenden Ausschüttungen entgegenzunehmen, die ansonsten in bezug auf die Geschäftsanteile der Klasse A aus der Serie X ausgeschüttet würden; dabei gilt die Voraussetzung, daß die Ausschüttungen an die Inhaber der Geschäftsanteile der Klasse D nur dann aufgenommen werden, wein die Gesellschaft an die Inhaber der Geschäftsanteile der Klasse A aus der Serie X die Beträge ausgeschüttet hat, die notwendig sind, damit die Inhaber der Geschäftsanteile der Klasse A aus der Serie X die interne Rentabilität erzielen, die für Geschäftsanteile der Klasse C gilt, weiterhin gilt die Voraussetzung, daß diese Ausschüttungen nur solange an die Inhaber der Geschäftsanteile der Klasse D erfolgen, bis der Gesamtbetrag aller in bezug auf die Geschäftsanteile der Klasse D erfolgten Ausschüttungen dem Gesamtbetrag aller Ausschüttungen entspricht, die vorher in bezug auf Geschäftsanteile der Klasse C vorgenommen wurden.
- 3. Rückkauf; Umwandelbarkeit; Abtretbarkeit. Für Geschäftsanteile der Klasse D gilt kein Rückkauf; diese Geschäftsanteile können nicht in andere Geschäftsanteile umgewandelt und nicht abgetreten werden.»

#### Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des Associés de la Société et d'accorder tout pouvoir à tout avocat ou employé de BEGHIN & FEIDER en association avec ALLEN & OVERY afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription de l'annulation des parts sociales dans le registre des Associés.

#### Sixième résolution

L'Assemblée décide de donner tout pouvoir à tout avocat ou employé de Coudert Brothers pour accomplir les formalités nécessaires pour ou en relation avec le transfert des participations de NRW Holdco à la Société.

#### Evaluation

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, à environ cent mille francs (100.000,- LUF). Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française et de l'article 6 des statuts en allemand. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de distorsions entre la version anglaise et française/allemande, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Origer, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2001, vol. 131S, fol. 63, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 27 septembre 2001.

G. Lecuit.

(62026/220/776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2001.